



Communication Financière

Resultats 2019

■ **COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2019**

■ **COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2019**

■ Comptes consolidés au 30 Juin 2019

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 2017/12/31 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 31 Juin 2019.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al Maghrib.

1- Norme ifrs 16 : Contrat de location

Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, sera comptabilisé l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



2- Options normatives retenues :

- Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

- Seuils d'exemption

Le groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (<= 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué (<=000 5 USD).

- Durée :

La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :

- Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
- Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

- Loyers

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

2- Interprétation ifric 23 : incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels. L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

3- Normes comptables appliquées

Périmètre de consolidation

Les normes IFRS 11, 10 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec Barid Cash ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminés en consolidation.

Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif.
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles.
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

Juste valeur

Obligatoire à compter du 1er janvier 2013, La norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe ABB utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

Niveau 1 : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif.

Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

4- Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

5- Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, Les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été classés par l'entité dans cette catégorie ;

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

6- Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

7- Forward looking

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le groupe ABB.

8- Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles :

Modèle du coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.

Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires.

Les principaux composants sont ventilés et amortis selon les quotes-parts et durées d'utilité suivantes :

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

9- Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité.
- Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeurs identifiés sont éliminés.

10- Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soit des terrains ou des constructions en cours.

Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

11- Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- de nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

Test SPPI	Modèle de gestion			
	Collecte	Collecte et vente	Vente	Collecte et vente
Non	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat
Oui	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente.

*OCI : Other comprehensive income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux premières catégories (coût amorti ou JV-OCI) ;
- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

Evaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ; s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés.

Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme.

Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes.

Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat (JVR)
	OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente - AF5)
Actifs disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI)
Instruments de dettes	Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

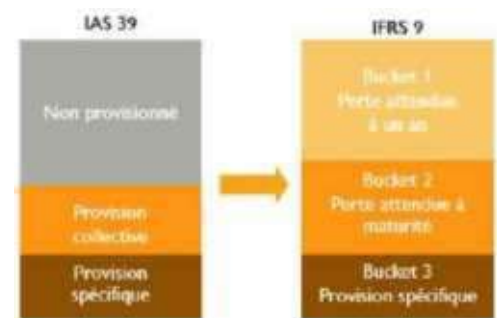
$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- les crédits avec 2, 1 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- les crédits sont classés à partir du 4ème impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de %45 est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

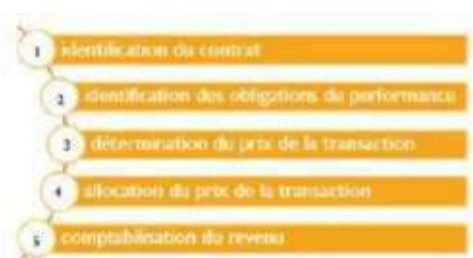
Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de %0 et %3, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de %45 pour le calcul des ECL.

12- Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de pose des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

13. Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les indemnités de fin de contrat de travail : Ils sont versés lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite. La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.

Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

14- Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation.
- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.

Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

15. Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilancielle.

L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement ; sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber.

L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.

- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

BILAN IFRS

En milliers de DH

ACTIF IFRS		30/06/2019	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	Note 1	3 479 651	2 731 910
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 2	3 431 350	2 947 588
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		3 311 895	2 683 444
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		119 454	264 144
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3	9 590 168	9 222 505
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		9 590 168	9 222 505
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Titres au coût amorti	Note 4	2 885 151	2 956 438
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 5	31 745 749	30 546 986
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 6	6 682 054	5 037 678
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			0
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôts exigibles	Note 7	199 442	347 738
Actifs d'impôts différés	Note 7	153 194	159 525
Comptes de régularisation et autres actifs	Note 8	1 638 016	1 475 433
Actifs non courants destinés à être cédés			0
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement		114 116	
Immobilisations corporelles	Note 9	608 627	336 321
Immobilisations incorporelles	Note 9	574 272	579 054
Ecarts d'acquisition			0
TOTAL ACTIF		61 101 790	56 341 175

BILAN IFRS

En milliers de DH

PASSIF IFRS		30/06/2019	31/12/2018
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créances émis			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 5	967 727	1 172 759
Dettes envers la clientèle	Note 6	54 668 628	50 914 618
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	Note 7	126 981	81 322
Passifs d'impôts différés	Note 7	207 735	143 482
Comptes de régularisation et autres passifs	Note 8	1 979 323	1 022 151
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions pour risques et charges	Note 10	287 691	375 183
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie			
Dettes subordonnées	Note 11	614 779	602 532
Capitaux propres		2 248 926	2 029 128
Capital et réserves liées		1 029 730	1 023 600
Réserves consolidées		870 758	788 187
Part du Groupe		870 758	788 187
Part des minoritaires			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		206 426	68 340
Résultat de l'exercice		142 011	149 002
Part du Groupe		142 011	149 002
Part des minoritaires			
TOTAL PASSIF		61 101 790	56 341 175

COMPTE DE RESULTAT IFRS

En milliers de DH

		30/06/2019	30/06/2018
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		734 710	674 465
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		283 857	260 951
Marge d'intérêts	Note 1	450 853	413 514
Commissions perçues		358 247	356 295
Commissions servies		16 134	19 035
Marge sur commissions	Note 2	342 112	337 260
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	Note 3	172 252	110 320
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		166 739	105 083
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		5 513	5 238
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 4	4 005	6 527
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		4 005	6 527
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)			
Gains ou pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes résultant du reclassement d'actifs financiers par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produit net des activités d'assurance			
Produits des autres activités	Note 5	19 475	19 707
Charges des autres activités	Note 5	28 010	39 906
Produit net Bancaire		960 687	847 422
Charges générales d'exploitation	Note 6	650 747	652 468
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations		108 176	28 125
Résultat brut d'exploitation		201 764	166 829
Coût du risque	Note 7	27 113	17 760
Résultat d'exploitation		228 877	184 590
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs	Note 8		
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts		228 877	184 590
Impôts sur les bénéfices	Note 9	86 866	62 495
Résultat net		142 011	122 094
Résultat hors groupe			
Résultat net part du groupe		142 011	122 094

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2019

En milliers de DH

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2018	976 771	46 829		937 188	68 340	2 029 128		2 029 128
Autres mouvements				-24 160				
Capitaux propres au 1er janvier 2018 corrigés	976 771	46 829		913 028	68 340	2 004 968		2 004 968
Opérations sur capital		6 130		-6 130				
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-36 140		-36 140		-36 140
Résultat de l'exercice				142 011		142 011		142 011
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					138 087	138 087		138 087
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat								
Gains ou pertes latents ou différés					138 087	138 087		138 087
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 30 juin 2019	976 771	52 959		1 012 769	206 426	2 248 926		2 248 926

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
Résultat avant impôts	228 877	235 351
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	32 268	56 869
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
+/- Dotations nettes aux provisions	(27 113)	46 944
+/- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement		857
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	20 536	(5 503)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	25 692	99 167
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	(496 142)	(1 973 866)
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	2 109 634	1 581 376
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(632 240)	(132 013)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	911 643	42 025
- Impôts versés	(86 866)	(86 349)
Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	1 806 029	(568 827)
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	2 060 597	(234 309)
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	71 287	(295 006)
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(114 116)	
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(374 621)	(99 605)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(417 450)	(394 611)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires		(26 373)
+/- Autres flux provenant des activités de financement	12 247	(136)
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	12 247	(26 509)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	1 655 394	(655 429)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2 445 198	3 100 627
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	2 731 910	2 533 666
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(286 713)	566 961
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4 100 592	2 445 198
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3 479 651	2 731 910
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	620 941	(286 713)
Variation de la trésorerie nette	1 655 394	(655 429)

**Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC,
SERVICE DES CHEQUES POSTAUX**

En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
Valeurs en caisse	2 140 965	1 699 923
Banques centrales	1 338 686	1 031 987
Trésor public		
Service des chèques postaux		
Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux	1 338 686	1 031 987
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	3 479 651	2 731 910

Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En milliers de DH

	30/06/2019			31/12/2018		
	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Actions et autres titres à revenu variable	3 311 895	119 454	3 431 350	2 683 444	264 144	2 947 588

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

En milliers de DH

	31/12/2018			31/12/2018		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	3 311 895			2 683 444		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		119 454			264 144	
Total		3 431 350			2 947 588	

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	30/06/2019			31/12/2018		
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 739 655	241 605		5 225 475	65 536	
Obligations	2 977 333	87 339	(77 818)	3 150 476	53 409	(78 566)
Titres de créances négociables	873 122	(1 283)	(3 686)	846 496	(10 469)	(3 937)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	58			58		
Total	9 590 168	327 661	(81 504)	9 222 505	108 476	(82 503)

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

En milliers de DH

	30/06/2019			31/12/2018		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS						
Instrument de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		9 590 110	58		9 222 447	58
Instrument de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

En milliers de DH

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations	8 378		69 430
Titres de créances négociables	3 687		
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Dépréciations au 30 juin 2019	12 065		69 430
Dépréciations au 31 décembre 2018	13 073		69 430

(*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS

En milliers de DH

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	9 110 416		69 430
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Exposition au 30 juin 2019	9 110 416		69 430
Exposition au 31 décembre 2018	9 007 898		69 430

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
Titres de créance négociables	2 333 412	2 390 154
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	2 333 412	2 390 154
Autres titres de créance négociables		
Obligations	551 738	566 284
Obligations d'Etat	551 738	566 284
Autres obligations		
Total	2 885 151	2 956 438

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

En milliers de DH

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables			
Obligations d'Etat	51		
Autres obligations			
Dépréciations au 30 juin 2019	51		
Dépréciations au 31 décembre 2018	51		

EXPOSITION PAR BUCKETS

En milliers de DH

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti	2 853 659		
Exposition au 30 juin 2019	2 853 659		
Exposition au 31 décembre 2018	2 859 489		

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
Comptes à vue	602 437	503 433
Prêts	30 943 249	30 043 553
Opérations de pension	200 063	
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	31 745 749	30 546 986
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	31 745 749	30 546 986

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	30/06/2019	31/12/2018
Comptes à vue	181 559	197 189
Emprunts	200 078	380 025
Opérations de pension	586 089	595 546
Total des dettes envers les établissements de crédit	967 727	1 172 759

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires débiteurs	37 267	36 371
Prêts consentis à la clientèle	5 109 190	4 582 430
Opérations de pension	1 816 184	660 548
Opérations de location-financement		
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)	6 962 641	5 279 350
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(280 587)	(241 672)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	6 682 054	5 037 678

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	30/06/2019	31/12/2018
Comptes ordinaires créditeurs	22 799 706	19 713 347
Comptes à terme	76 502	100 134
Comptes d'épargne	31 163 120	30 213 499
Bons de caisse	15 612	15 711
Opérations de pension	575 034	837 236
Autres comptes créditeurs	38 655	34 691
Total des dettes envers la clientèle	54 668 628	50 914 618

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	16 613	157 737	105 881
Hors Bilan	356		
Dépréciations au 30 juin 2019	16 969	157 737	105 881
Dépréciations au 31 décembre 2018	19 799	131 912	89 961

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	4 099 842	651 880	198 605
Hors Bilan	136 006		
Expositions au 30 juin 2019	4 235 848	651 880	198 605
Expositions au 31 décembre 2018	3 841 845	557 940	194 892

Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
Impôts courants	199 442	347 738
Impôts différés	153 194	159 525
Actifs d'impôts courants et différés	352 636	507 262
Impôts courants	126 981	81 322
Impôts différés	207 735	143 482
Passifs d'impôts courants et différés	334 716	224 805

Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	538	538
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	0	
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	152 746	127 679
Autres débiteurs et actifs divers	1 484 732	1 347 216
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1 638 016	1 475 433
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		
Charges à payer et produits constatés d'avance	292 042	241 452
Autres créditeurs et passifs divers	1 687 282	780 698
Total des comptes de régularisation et passifs divers	1 979 323	1 022 151

Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	30/06/2019			31/12/2018		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	2 664	(1 851)	813	2 664	(1 718)	946
Equipement, mobilier, installations	406 762	(281 165)	125 597	398 479	(265 342)	133 137
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	626 873	(144 656)	482 218	263 011	(60 773)	202 238
Total Immobilisations corporelles	1 036 299	(427 672)	608 627	664 154	(327 833)	336 322
Logiciels informatiques acquis	75 879	(42 734)	33 146	73 718	(35 786)	37 932
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	541 127		541 127	541 123		541 123
<i>dont fonds de commerce acquis</i>	536 000		536 000	536 000		536 000
Total immobilisations incorporelles	617 006	(42 734)	574 272	614 840	(35 786)	579 054

Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2018	Dotations	Reprises	30/06/2019
Provisions pour litige	5 108	841	15	5 934
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	370 075	30 949	119 268	281 757
Provisions pour risques et charges	375 183	31 790	119 283	287 691

Note 11 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
Autres dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Emprunts subordonnés	614 779	602 532
à durée déterminée	614 779	602 532
à durée indéterminée		
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	614 779	602 532

Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

En milliers de DH

	30/06/2019	31/12/2018
Engagements de financement donnés	136 006	140 317
Etablissements de crédit		
Clientèle	88 551	104 836
Autres engagements en faveur de la clientèle	47 454	35 480
Engagements de financement reçus		
Etablissements de crédit		
Clientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	30/06/2019	31/12/2018
Engagements de garantie donnés	1 954 843	1 367 928
Etablissements de crédit	1 954 843	1 367 928
Clientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
Engagements de garantie reçus	3 879 622	3 453 658
Etablissements de crédit	41 750	39 223
Clientèle	3 837 873	3 414 435

Note 13 - PARTIES LIEES

En milliers de DH

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif		
Prêts, avances et titres		37 750
Comptes ordinaires		37 750
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
Actifs divers		31 041
	Total	68 791
Passif		
Dépôts		
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passifs divers		29 894
	Total	29 894
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilées		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		37 205
Prestations de services fournies		2 531
Prestations de services reçues		40
Loyers reçus	2 582	
Autres		

Note 1 - MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	30/06/2019			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	145 840	(250 414)	(104 575)	120 309	(249 201)	(128 892)
Comptes et prêts / emprunts	145 071	(205 064)	(59 993)	120 243	(193 446)	(73 203)
Opérations de pensions	769	(45 351)	(44 582)	66	(55 755)	(55 688)
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	376 173	(24 734)	351 439	340 908	(11 735)	329 173
Comptes et prêts / emprunts	376 139	(12 339)	363 801	340 902	(6 329)	333 573
Opérations de pensions	34	(12 395)	(12 361)	6	(5 407)	(5 400)
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transaction						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	154 641	(8 708)	145 933	161 648	(14)	161 633
Actifs au coût amorti	58 056		58 056	51 599		51 599
Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés	734 710	(283 857)	450 853	674 465	(260 951)	413 514

Note 2 - COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	30/06/2019			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	133 595	(7 342)	126 253	124 927	(7 772)	117 155
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	132 800		132 800	124 175		124 175
Sur titres	795	(3 692)	(2 896)	753	(3 919)	(3 167)
De change		(3 650)	(3 650)		(3 853)	(3 853)
Sur autres instruments financiers						
Prestations de services bancaires et financiers	224 651	(8 792)	215 859	231 367	(11 263)	220 104
Produits nets sur moyens de paiement	130 139		130 139	143 133		143 133
Assurance						
Autres	94 512	(8 792)	85 720	88 234	(11 263)	76 971
Produits nets de commissions	358 247	(16 134)	342 112	356 295	(19 035)	337 260

Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

En milliers de DH

	30/06/2019			30/06/2018		
	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	166 739	5 513	172 252	110 320		110 320
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	166 739	5 513	172 252	110 320		110 320

Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	30/06/2019	30/06/2018
Titres à revenu fixe	4 005	6 527
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	756	6 527
Plus ou moins values de cession sur autres titres de créance	3 249	

Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En milliers de DH

	30/06/2019			30/06/2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	19 475	28 010	(8 536)	19 707	39 906	(20 199)
Total net des produits et charges des autres activités	19 475	28 010	(8 536)	19 707	39 906	(20 199)

Note 6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En milliers de DH

	30/06/2019	30/06/2018
Charges de personnel	396 868	331 209
Impôts et taxes	33 951	26 835
Charges externes	207 920	285 061
Autres charges générales d'exploitation	12 008	9 364
Total	650 747	652 468

Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

En milliers de DH

	30/06/2019	30/06/2018
Dotations nettes des reprises	27 145	(17 727)
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	(38 887)	5 567
Dépréciation du risque de crédit des titres	1 517	2 979
Risques et charges	64 515	(26 273)
Dotations nettes des reprises		-34
Engagements de financement		(34)
Engagements de garantie		
Autres	(32)	1
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(32)	1
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Coût du risque	27 113	(17 760)

Note 8 - GAINS ET PERTES SUR LES AUTRES ACTIFS

En milliers de DH

	30/06/2019	30/06/2018
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession	NEANT	
Moins-values de cession	NEANT	
Gains ou pertes sur autres actifs		

TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	30/06/2019	30/06/2018
Résultat avant impôt	230 913	184 590
Charges d'impôt sur les bénéfices	86 866	62 495
Taux d'impôt effectif moyen	38%	34%

ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	30/06/2019	30/06/2018
Taux d'impôt en vigueur	37%	37%
Imposition forfaitaire	0,0%	-5%
Différences permanentes	1%	
Différences temporaires		1%
Déficit reportable	0,0%	
Autres éléments	0,5%	0,50%
Taux d'impôt effectif moyen	38%	34%

Note - IFRS 16

En milliers de DH

Variation du droit d'utilisation	01/01/2019	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/2019
Immobilier					
Valeur brut	293 377	37 106	(1 361)	(1 421)	327 702
Amortissements et dépréciations		(75 418)	1 361		(74 058)
Total Immobilier	293 377	(38 312)		(1 421)	253 644
Mobilier					
Valeur brut	10 723	732			11 455
Amortissements et dépréciations		(1 634)			(1 634)
Total Mobilier	10 723	(902)			9 820
Total droit d'utilisation	304 100	(39 215)		(1 421)	263 464

En milliers de DH

Variation de l'obligation locative	01/01/2019	Augmentations	Remboursements	Autres	30/06/2019
Dette locative	304 100	37 838	(78 563)	(1 421)	261 955

Note - IFRS 16

En milliers de DH

Détail des charges des contrats de location	30/06/2019	01/01/2019
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	(3 823)	
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(77 053)	

En milliers de DH

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	30/06/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles	608 627	336 321
<i>dont droits d'utilisation</i>	263 464	

En milliers de DH

Passifs au titre de la dette locative	30/06/2019	31/12/2018
Comptes de régularisation et autres passifs	1 979 323	1 022 151
<i>dont dettes de location</i>	261 955	

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohamed Ben Abdellah
Bâtiment C- Tour Ivoire 3- La Marina
Casablanca
Maroc

Coopers Audit

Coopers Audit Maroc S.A
83, Avenue Hassan II - 20100
Casablanca
Maroc

GRUPE AL BARID BANK

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2019

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank et sa filiale (Groupe ABB) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 2 248 926 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 142 011.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Al Barid Bank au 30 juin 2019, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 27 septembre 2019

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT


Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Ben Abdellah
Bâtiment "C", Ivoire 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34


Abdelaziz ALMECHATT
Associé

■ Gouvernance et Dispositif de Gestion des Risques d'Al Barid Bank

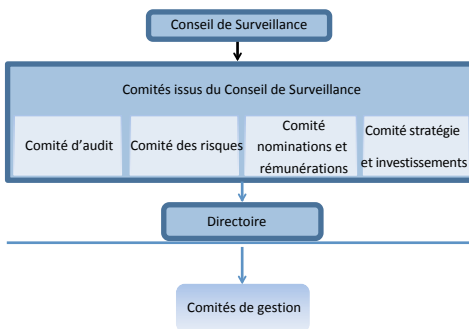
1- Mode de gouvernance

Le mode de gouvernance d'Al Barid Bank repose sur un Conseil de Surveillance et un Directoire chargés de veiller au bon fonctionnement de la Banque.

Le Conseil de Surveillance assume le rôle d'organe d'administration de la banque et le Directoire assume le rôle d'organe de direction.

Le Conseil de Surveillance est assisté par des comités consultatifs spécialisés. Ils contribuent à appréhender en profondeur les différents aspects de l'activité de la banque et à formuler les recommandations permettant au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement ses prérogatives.

Le Directoire garantit la cohérence et la convergence des actions et des énergies déployées au sein de la banque. Pour assurer l'efficacité et la coordination des actions, le Directoire supervise les comités de gestion couvrant les différents domaines d'activité de la Banque.



CONSEIL DE SURVEILLANCE

Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de Barid Bank, filiale de Barid Al-Maghrib, compte 9 membres dont un mandat pour le Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique, 4 mandats pour le groupe Barid Al-Maghrib, un mandat pour la caisse de dépôt et de gestion, 2 mandats représentant l'Etat, notamment le Ministère de l'Économie et des Finances et un mandat pour un administrateur indépendant.

M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI

Membre et Président du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2016-2022

Détient d'autres mandats notamment, au sein du groupe Barid Al-Maghrib

Il occupe actuellement, le poste de Directeur Général de Barid Al-Maghrib.

M. Mohammed ABOUHANIFA

Membre et Vice-Président du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

Caisse de dépôt et de gestion, représentée par

M. Abdellatif ZAGHOUN

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

BARID AL MAGHRIB, représentée par M. Ahmed Amin BENDJELLOUN TOUIMI

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

M. Abderrahmane SEMMAR

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib et d'autres Établissements Publics.

Il occupe actuellement, le poste de Directeur de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation.

M. Moulay Hafid ELALAMY

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2014

Mandat actuel : 2019-2022

Détient plusieurs mandats notamment au sein de Barid Al-Maghrib, d'Établissements Publics et du groupe SAHAM

Actuellement, il est Ministre de l'Industrie, du Commerce, de l'Investissement et de l'Economie numérique.

M. Aziz ALOUANE

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2019-2022

Il occupe actuellement, le poste de Chef de la Division de l'Activité Bancaire et de la Stabilité Financière au sein de la Direction du Trésor et des Finances Extérieures.

M. Adnane MOUDDEN

Membre du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2013

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

M. Jamal LEMRIDI

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Premier mandat : 2017

Mandat actuel : 2017-2020

Un des membres du Conseil de Surveillance de la Banque est indépendant.

Un membre du Conseil de Surveillance est, sans préjudice des exigences de compétence et d'expérience, indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation en amont ou en aval, de quelque nature que ce soit, avec la Banque, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre ou altérer son objectivité dans le cadre de l'exercice de ses missions au sein du Conseil de Surveillance. En conséquence, pour être considéré comme indépendant, un membre du Conseil de Surveillance doit, selon la définition de la circulaire n°5/W/16 de Bank Al-Maghrib, satisfaire notamment aux conditions et critères ci-après :

- ne pas avoir été membre de l'organe d'administration de la Banque au cours des six dernières années ;
- ne pas être salarié ou membre de l'organe de direction de la Banque, représentant permanent, salarié ou membre de l'organe d'administration d'un actionnaire ou d'une entreprise que la Banque consolide et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque détient une participation quel que soit le pourcentage de détention et ne pas l'avoir été au cours des trois années précédentes ;
- ne pas être membre de l'organe de direction ou d'administration d'une entreprise dans laquelle la Banque dispose d'un mandat au sein de son organe d'administration ou dans laquelle un membre des organes de direction ou d'administration de la Banque, en exercice ou l'ayant été depuis moins de trois ans, détient un mandat au sein de son organe d'administration ;
- ne pas être membre des organes d'administration ou de direction d'un client ou fournisseur significatifs de la Banque ou de son groupe d'appartenance, ou pour lequel la Banque ou, le cas échéant, son groupe en amont et en aval représente une part significative de l'activité ;

- ne pas avoir de lien de parenté, jusqu'au deuxième degré, avec un membre de l'organe de direction ou d'administration de la Banque ou son conjoint ;
- ne pas avoir exercé un mandat de commissaire aux comptes au sein de la Banque au cours des trois années précédentes ;
- ne pas avoir exercé un mandat de conseil de la Banque au cours des trois années précédentes.

La qualification de membre indépendant fait l'objet d'un examen du Comité de Nomination et de Rémunération.

Rôle du conseil de surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire. Les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires afin de superviser la gestion des activités de la Banque.

Ainsi le rôle du Conseil de Surveillance a trait à l'examen des décisions de la direction de la Banque, à la pertinence des systèmes et des contrôles, et à la mise en œuvre de ses politiques. Dans le cadre de son rôle, le Conseil de Surveillance prend les décisions importantes en ce qui concerne les grandes orientations, participe à la planification stratégique, et passe en revue le rendement et l'efficacité de la direction de la Banque.

Le Conseil de Surveillance exerce ses fonctions, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et veille à l'application des bonnes pratiques en matière de gouvernance.

C'est ainsi que le Conseil de Surveillance :

- approuve les orientations stratégiques de la banque,
- procède à la surveillance des activités et des risques,
- examine et approuve les projets de budget annuel qui lui sont présentés par le Directoire
- ratifie, après leur validation par le Comité Stratégie et Investissements, les projets de croissance ou d'investissement à caractère stratégique,
- prend connaissance des principales modifications apportées à l'organigramme de la banque,
- définit le degré d'aversion aux risques et approuve la stratégie et la politique en matière de gestion des risques,
- s'assure de l'adéquation du capital interne au degré d'aversion aux risques et au profil de risque de la banque,
- définit le cadre global de la gouvernance d'Al Barid bank, ses principes et ses valeurs, y compris le code de Déontologie favorisant l'intégrité et la remontée rapide des problèmes à des niveaux élevés de l'organisation et veille à sa diffusion,

- examine les rapports émis par les différents comités spécialisés,
- procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne,
- veille à ce que les transactions avec les parties liées, y compris les opérations intragroupe, soient identifiées, évaluées et soumises à des restrictions appropriées,
- autorise les conventions réglementées,
- approuve une politique de rémunération compatible avec les objectifs à long terme d'Al Barid Bank et visant à prévenir les conflits d'intérêts et à promouvoir une gestion efficace des risques,
- met en place, le cas échéant, des plans adéquats pour le renouvellement de ses membres, ainsi que des principaux dirigeants de la banque,
- prend en considération, dans le cadre de l'accomplissement de ses missions, les intérêts légitimes des actionnaires, des déposants et des autres parties prenantes,
- s'assure que la banque entretient des relations régulières avec les autorités de supervision.

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance édicte d'une part les modalités d'organisation, le mode de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil de Surveillance et, d'autre part, les règles de déontologie qui s'imposent à ses membres. Le règlement intérieur consacre notamment des dispositions sur la formation et la compétence des membres, l'indépendance, le cumul des mandats et la limitation du nombre de renouvellement des mandats, les droits et obligations des membres (en termes de disponibilité, d'assiduité et de respect de la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts), l'évaluation du fonctionnement du Conseil ainsi que l'information des actionnaires.

Réunions du conseil de surveillance

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de Surveillance se réunit au siège social ou dans tout autre endroit indiqué dans la convocation, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre (4) fois par an. Des réunions spécifiques portant sur la stratégie, l'organisation, le contrôle interne et la gestion des risques ou tout autre sujet, peuvent être organisées selon les priorités et les besoins.

Les sujets abordés régulièrement par le Conseil de Surveillance sont : rapports trimestriels du Directoire, conventions réglementées, analyse des travaux des comités spécialisés et questions diverses pour information.

Comités issus du conseil de surveillance

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, le Conseil de Surveillance a institué des comités consultatifs spécialisés (désignés ci-après par les « Comités ») chargés d'analyser en profondeur certaines questions spécifiques et de le conseiller à cet effet.

Une charte définissant les missions ainsi que les modalités de fonctionnement et de tenue des réunions de chaque comité est approuvée par le Conseil de Surveillance.

Pour la prise de ses décisions, le Conseil de Surveillance soumet aux Comités toute question entrant dans leur champ de compétence.

Chaque Comité adresse au Conseil de Surveillance un rapport retraçant les conclusions de ses travaux ainsi que les recommandations qu'il estime utiles pour l'amélioration de la gestion de la banque.

Les membres des Comités exercent leurs fonctions en toute indépendance et veillent à sauvegarder leur intégrité et à réaliser leur mission conformément aux objectifs arrêtés.

Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance se sont réunis aux fréquences prévues et aux dates préalablement arrêtées. Leurs réunions font toutes l'objet d'un procès-verbal.

Un rapport de synthèse de chaque comité est présenté et commenté au prochain Conseil.

Comité d'audit

Le Comité d'audit se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine et émet des recommandations au Conseil de Surveillance au sujet :

- des comptes de la Banque ;

Le Comité assure le suivi de l'activité du contrôle interne à travers les actions suivantes :

- l'appréciation du programme de la fonction du contrôle interne et de la qualité de ses services et ce, en examinant ses rapports et en suivant ses réalisations par rapport au plan annuel qui fait l'objet d'une validation ;
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la fonction du contrôle interne par l'examen des comptes rendus de suivi ;
- l'examen du résultat des missions réalisées par les fonctions de contrôle périodique ;
- les reportings sur le suivi des différentes recommandations.

Le Comité d'Audit est composé de :

- M. Abderrahmane Semmar - Président
- M. Mohammed Abouhanifa - Membre
- Représentant de la Direction du Trésor - Membre

Comité des risques

Le Comité des risques se réunit, au moins, une fois par trimestre et chaque fois que l'intérêt de la Banque l'exige.

Attributions

Le Comité examine la stratégie globale et l'appétence en matière de risques d'Al Barid Bank ainsi que les stratégies risques (risques de crédit, risques de marchés, risques opérationnels ...) et d'assister le Conseil de Surveillance dans ces domaines ;

Le Comité assiste le Conseil de Surveillance dans son rôle de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le Directoire et par le responsable de la fonction de gestion des risques ;

Dans le cadre de ses missions, le comité :

- est informé de la désignation des responsables des risques, du contrôle périodique et de la conformité. Ces responsables rendent compte au comité de l'exercice de leurs missions ;
 - examine les limites de risques proposées par le Directoire et soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance ;
 - donne un avis sur la cartographie des risques ;
 - procède, au moins trimestriellement, au suivi de la situation de la Banque en matière de liquidité et de solvabilité ;
 - examine l'efficacité des politiques et procédures mises en place en matière de risques permettant d'assurer la conformité de l'ensemble des activités aux lois et règlements dans ce domaine ;
 - procède au suivi des risques juridiques et principaux dossiers contentieux d'Al Barid Bank ;
- En outre, lors de réunions tenues conjointement avec le comité d'audit, le comité des risques :
- valide annuellement le plan d'audit établi par l'Audit Interne. Il a connaissance des programmes des missions d'audit réalisées, des recommandations formulées et de leur suivi ;

Le Comité des Risques est composé de

- | | |
|--|-------------|
| - M. Jamal Lemridi | - Président |
| - M. Adnan Moudden | - Membre |
| - Représentant de la Direction du Trésor | - Membre |
| - Représentant de la DEPP | - Membre |

Comité nominations et rémunérations

Le Comité nominations et rémunérations se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des propositions ou des recommandations au Conseil de Surveillance sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- La nomination des membres des instances de gouvernance de la Banque ;
- La politique de rémunération de manière générale et particulièrement les éléments de rémunération et les avantages dont bénéficient les membres des instances de gouvernance de la Banque.

Le Comité des nominations et rémunérations est composé de :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi | - Président |
| - M. Abdellatif Zaghoun | - Membre |

Comité stratégie et investissements

Le Comité Stratégie et Investissements se réunit aussi souvent que nécessaire et, dans la mesure du possible, au moins deux fois par an.

Attributions

Le Comité est chargé d'examiner les questions relevant de la stratégie de la Banque. A ce titre, il procède à :

- L'évaluation de la position stratégique de la Banque compte tenu de l'évolution de son environnement ainsi que les axes de développement à moyen et à long terme ;
- L'étude des projets de développement de la banque notamment en matière de :
 - o Croissance externe : opérations de création, d'acquisition ou de cession de filiale ;
 - o Opérations sur le capital de la Banque.
- L'appréciation des risques liés à ces projets et opérations.

Le Comité examine toute question soulevée par le Conseil de surveillance en matière de stratégie, investissement, croissance interne et externe.

Le Comité Stratégie et Investissements est composé de :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| - M. Ahmed Amin Bendjelloun Touimi | - Président |
| - M. Abdellatif Zaghoun | - Membre |
| - M. Aziz Alouane | - Membre |
| - M. Jamal Lemridi | - Membre |

DIRECTOIRE

Composition du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de 3 ans par le Conseil de Surveillance, qui confère à l'un d'eux la qualité de Président.

Le Directoire de la Banque est composé de 3 membres :

M. Redouane NAJM-EDDINE

Membre et Président du Directoire

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

Il assure dans le cadre du Directoire la gestion quotidienne de la Banque et représente celle-ci vis-à-vis des tiers.

M. M'hamed EL MOUSSAOUI

Membre du Directoire

Premier mandat : 2010

Mandat actuel : 2019-2022

Détient d'autres mandats notamment au sein du groupe Barid Al-Maghrib.

Il occupe actuellement le poste de Directeur Général Adjoint en charge du Support et Technologie.

M. Youssef BELHADJ

Membre du Directoire

Premier mandat : 2016

Mandat actuel : 2019-2022

Détient un mandat d'administrateur de Barid Cash.

Il occupe actuellement le poste de membre du Directoire en charge de la Banque Commerciale.

Rôle du Directoire

Le Directoire est l'organe exécutif d'Al Barid Bank, il assure la gestion de la Banque, sous le contrôle du Conseil de Surveillance.

Le Directoire prend ses décisions de manière collégiale et veille à la cohérence permanente entre les divers objectifs de rentabilité, de développement, de profil de risque et d'adéquation des fonds propres.

Il exerce ses fonctions dans le respect des dispositions légales et réglementaires et veille à l'application des bonnes pratiques de gouvernance.

Un règlement intérieur fixe de façon détaillée ses différentes obligations et précise les règles de son fonctionnement.

Réunions du Directoire

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la banque l'exige et au minimum une fois au cours de chaque trimestre, sur convocation de son Président, ou suivant un calendrier préétabli fixé par le Directoire à l'initiative du Président pour délibérer sur les questions relevant des prérogatives du Directoire.

Les sujets abordés régulièrement par le Directoire ont trait à la gestion courante de la Banque, à sa stratégie et ses orientations opérationnelles.

Comités issus du Directoire

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, il a été procédé en 2017 à une nouvelle organisation des comités de gestion.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence courant l'année 2017 :

Comités	Attributions	Fréquence
Comité Exécutif	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre les orientations telles que fixées par le Conseil de Surveillance et le Directoire ; • Suivi de la mise en œuvre du plan de développement stratégique ; • Décider des propositions d'investissement, d'acquisition, de placement, de cession, de recrutement, de communication et de commercialisation de produits, de crédits, de partenariats, de gestion commerciale, des risques, de gestion comptable et financière, et de manière générale toute proposition dont les attributions dépassent celles des comités ad hoc ; • Suivre régulièrement les réalisations de la banque sur l'ensemble des sujets majeurs (commercial, risques, etc) ; • Évaluer et émettre des propositions sur : <ul style="list-style-type: none"> • les orientations, les objectifs stratégiques et les programmes d'actions d'ABB et veiller au suivi de leur mise en œuvre ; • la politique de partenariats de la Banque et suivi des accords de partenariat stratégique ; • Initier les projets impactant le fonctionnement et le développement de la Banque ; • Émettre au besoin et tant que nécessaire un avis sur les sujets et thématiques qui lui sont soumis ; • Procéder à l'ensemble des arbitrages qui lui sont soumis ; • Analyse de la veille stratégique et commerciale. 	Quinzaine
Comité de Direction	<ul style="list-style-type: none"> • Représente l'instance de réflexion, de concertation et d'échange sur les orientations opérationnelles de la Banque ; • Suit l'activité et les réalisations de chaque Direction de la Banque et assure la coordination entre les différentes entités de la Banque ; • Permet d'assurer la communication entre le Directoire, les Pôles, et les différentes Directions transverses ; • Permet de Communiquer des informations générales relatives à la vie de la Banque. 	Trimestriel
Comité ALM et Placements	<ul style="list-style-type: none"> • Définir, mettre en œuvre et assurer un suivi de la gestion du bilan ; • Protéger les marges d'intérêt de la Banque contre toute évolution défavorable des conditions du marché afin de garantir la pérennité et la continuité des résultats ; • Décider des placements et procéder aux arbitrages conformément à la Politique de placement et dans les limites risques approuvées par le Conseil de Surveillance ; • Suivre les indicateurs de risques relatifs aux positions et placement de la Banque ; • Donner plus de visibilité sur les emplois et sur les ressources de la Banque avec maintien des risques financiers de la Banque à des niveaux acceptables ; • Anticiper l'évolution de l'environnement financier et réglementaire de la Banque et intégrer leur impact sur les grands équilibres du bilan ; • Assurer une gestion dynamique des fonds propres de la Banque et leur adéquation aux différentes contraintes réglementaires et aux seuils de tolérance fixés en interne ; • Assurer le pilotage des différentes activités par une meilleure gestion du couple gestion / rentabilité • Contribuer à la définition de la stratégie financière et assurer le suivi des décisions prises, notamment dans les domaines suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration du système de tarification des crédits à la clientèle ; - Gestion de la liquidité à moyen et long terme ; - Gestion dynamique des fonds propres. 	Trimestriel
Comité Global des Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Supervise le dispositif mis en place pour la gestion des risques (crédits, marchés et opérationnels) ; • Suit l'évolution de la cartographie des risques ; • S'assure que les actions relatives au plan d'atténuation des risques sont bien mises en place ; • Suit l'avancement des travaux liés au Plan de Continuité d'Activité ; • S'assure que les exigences réglementaires édictées par Bank Al Maghrib sont respectées. 	Trimestriel
Comité Contrôle Interne	<ul style="list-style-type: none"> • Veille sur la cohérence et l'efficacité du dispositif de contrôle interne compte tenu du profil de risque de la banque et des exigences règlementaires édictées par Bank Al-Maghrib ; • Assure le suivi des actions de contrôle permanent et périodique, ainsi que les actions d'amélioration des processus en vue d'atténuer les risques. 	Trimestriel
Comité relations clientèle et Qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller la qualité de service à travers l'évolution des indicateurs, l'analyse des constats et la proposition des objectifs d'amélioration ; • Améliorer la qualité de service et la satisfaction client de manière continue ; • Analyser les résultats des enquêtes de satisfaction et des visites mystères et propose des actions d'amélioration au bénéfice du client ; • Décider les améliorations du système de management de la Qualité ; • Veiller sur l'efficacité du processus de traitement des réclamations et l'amélioration des process qui sont à leur origine ; • Analyser les dysfonctionnements relevés et mise en place des actions correctives. 	Semestriel

Comités issus du Directoire

Soucieux du respect des dispositions légales, réglementaires et des bonnes pratiques de gouvernance, il a été procédé en 2017 à une nouvelle organisation des comités de gestion.

Ci-après les différents comités de gestion, leurs principales attributions et leur fréquence courant l'année 2017 :

Comités	Attributions	Fréquence
Comité Conformité et Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les mécanismes de conformité et gouvernance relevant de ses compétences et suivre leur déploiement ; • Suivre les réalisations et projets relatifs à la conformité ; • Examiner les règles de gouvernance de la Banque ; • Suivre le déploiement des règles de déontologie actées par la Banque ; • Veiller à la sensibilisation des différentes entités de la Banque concernant les règles de gouvernances réglementaires et procédurales en vigueur. 	Semestriel
Comité Réseau	<ul style="list-style-type: none"> • Suit les réalisations commerciales des régions par rapport aux objectifs ; • Coordonne les actions de pilotage du réseau ; • Assure une interface entre le réseau et le siège ; • Suit les besoins de fonctionnement du réseau ; • Suit les lancements de nouveaux produits. 	Trimestriel
Comité commercial	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse les réalisations commerciales ; • Valide et supervise les activités commerciales en fonction de la stratégie de la Banque ; • Passe en revue les actions du Développement Commercial ; • Suit les actions de marketing, de communication et permet de : <ul style="list-style-type: none"> - Valider les plans d'actions relatifs aux nouveaux produits à lancer ; - Faire le point sur les différentes campagnes de communication ; - Présenter les différentes études et benchmarks réalisés ; - Faire le point sur la veille concurrentielle. 	Mensuel
Comité achats	<ul style="list-style-type: none"> • Suivre, délibérer et arbitrer de la passation des marchés suivant le règlement des marchés et les procédures internes ; • Met en œuvre la politique de réduction des coûts d'achat ; • Propose toutes modifications et amendements du Règlement des marchés, modalités et conditions de passation des marchés, composition des commissions. 	Mensuel
Comité des crédits	<ul style="list-style-type: none"> • Statuer sur les dossiers de crédits immobiliers ou à la consommation suivant les pouvoirs d'octroi ; • Statuer sur les demandes de dérogations dans le respect des procédures internes . 	Continu
Comité SI	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation des projets SI ; • Pilotage des projets SI et exposé de leur état d'avancement ; • Exécution et suivi des orientations stratégiques décidées par les entités dirigeantes ABB ; • Prise en charge des besoins exprimés par les entités ABB. 	Bimestriel
Comité RH	<ul style="list-style-type: none"> • Définir les actions à mener par les entités concernées en matière de gestion des ressources humaines ; • Assurer la politique de développement du capital humain (recrutement, nomination etc.) ; • Piloter la gestion des affaires administratives et de rémunération et en assurer le suivi ; • Mettre en place les orientations pour la mise en place des procédures internes et du règlement intérieur. 	Trimestriel

2- Principaux acteurs de la gestion des risques

La gestion des risques de la Banque est supervisée par le Conseil de Surveillance, ses comités spécialisés, notamment le Comité d'Audit et le Comité des Risques. La gestion courante est assurée par les différents acteurs sous la conduite du Directoire.

La gestion des risques est encadrée par une politique globale validée par le Conseil de Surveillance qui a également validé la politique de placement.

Les acteurs du dispositif de gestion des risques et de contrôle sont les suivants :

Secrétariat Général

Rattaché au Président du Directoire, ce pôle a, notamment, pour mission de mettre en place un dispositif robuste de maîtrise des risques tenant compte du développement des activités de la Banque.

Risk Management

Rattaché au Secrétariat Général, le Risk Management a pour mission principale de mettre en place un dispositif de gestion des risques conforme aux exigences réglementaires et aux meilleures pratiques. Dans l'exercice de ses fonctions, il concilie une totale indépendance par rapport aux métiers et une collaboration étroite avec les entités opérationnelles qui sont responsables, en premier ressort, des opérations qu'elles réalisent.

Dans ce cadre, le Risk Management :

- Contribue à la définition et la mise à jour de la politique de gestion globale des risques ;
- Propose les limites risques de la banque et suit leur respect par les opérationnels ;
- Met en œuvre le dispositif de pilotage et de suivi de ces risques et rend compte régulièrement de leur nature et leur ampleur au Directoire et au Conseil de Surveillance ;
- Recense et évalue l'ensemble des risques encourus par la Banque ;

- Met en place, en concertation avec les Directions Métiers, les plans d'action pour la réduction des risques majeurs ;
- Définit les méthodes et procédures d'analyse, de mesure, d'approbation et de suivi des risques ;
- Met en place un dispositif de continuité d'activité conforme aux exigences réglementaires ;
- S'assure de l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au niveau des risques ;
- Tient les instances de gouvernance de la banque informées de l'exposition de la banque à l'ensemble des risques encourus ;
- Conduit régulièrement des stress-tests pour évaluer la robustesse de la Banque face à des chocs majeurs mais probables ;
- Produit les reporting risques internes et réglementaires.

Le Risk-Management s'articule autour de quatre entités : Risques Opérationnels, Risques de Crédits, Risques de Marché et Plan de Continuité des Activités.

-Pour réaliser ses travaux, la fonction Risk Management, au même titre que les autres fonctions de contrôle permanent et périodique, a accès en mode consultation, à l'ensemble des reportings et systèmes opérants de la banque.

Division Conformité & Division Juridique et Contentieux

Ces deux entités veillent à la conformité de la Banque aux lois et règlements en vigueur et assurent la veille juridique et réglementaire.

Audit Interne et Inspection

Ces entités sont en charge du contrôle périodique de l'ensemble des activités et process de traitement de la banque.

En termes de rattachement hiérarchique, cette entité dépend directement du Président du Directoire.

Direction Crédits

Cette entité a pour mission principale de veiller à la qualité des engagements de la Banque et de mettre en œuvre la politique de crédit validée par les instances de gouvernance de la Banque.

Elle a pour rôle de veiller au bon déroulement des processus de traitement des dossiers de crédit.

Direction Contrôle Permanent

Cette entité est en charge de la conception et de l'animation du dispositif de contrôle permanent dans toutes les lignes métiers de la banque.

Elle est structurée en deux Divisions, l'une en charge du contrôle du réseau et l'autre des entités centrales (Finances, back-office, etc.).

Quant à la Division Contrôle Permanent des Fonctions Centrales, elle est en charge de la mise en œuvre des diligences du contrôle permanent au niveau des entités centrales d'Al Barid Bank. Elle est structurée en :

- Service contrôle interne de la Direction des Traitements et Flux regroupant l'ensemble des centres de traitement Back office.
 - Service contrôle interne SI est en charge de la conception, la structuration, le déploiement et le suivi de la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la Direction Systèmes d'Informations.
 - Service contrôle interne Finances, RH, crédit et juridique.
- Service Contrôle Achats.

Recouvrement

Le Recouvrement a pour mission de recouvrer les créances impayées, à travers différentes actions de relances (appels téléphoniques, lettres de mise en demeure...) et contribuer ainsi à réduire le coût du risque.

Contrôle de Gestion et ALM

La gestion des risques de liquidité et de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire relèvent en partie de la responsabilité de la Division Contrôle de Gestion et ALM.

Normes et Sécurité des Systèmes d'Information

Cette entité est en charge de l'élaboration des normes de sécurité informatique et contrôle leur respect permettant la maîtrise des risques SI.

Directions opérationnelles

Les Directions opérationnelles (Commercial, Traitements et Flux, Activités de Marché, Moyens Généraux...) intègrent la dimension risque dans le cadre de la gestion quotidienne de leurs activités. La Division Risk Management leur apporte son soutien méthodologique pour les aider à identifier, évaluer et gérer leurs risques.

3- Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

1-3 Description du dispositif du Contrôle Interne

Le dispositif de contrôle interne de la Banque tient compte des usages professionnels les plus reconnus en la matière, notamment la réglementation régissant les établissements de crédit, les recommandations du Code Marocain des Bonnes Pratiques de Gouvernance des Entreprises et Etablissements Publics, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Contrôle Interne est organisé en Contrôle Permanent et Contrôle Périodique :

- Le Contrôle Permanent est assuré en premier lieu par les opérationnels et en second lieu par des fonctions spécialisées au sein des entités. En troisième lieu, une entité indépendante et dédiée est en charge des travaux de conception et de suivi de la mise œuvre des contrôles.
- Le Contrôle Périodique est assuré au moyen de missions, par des ressources autres que celles intervenant dans le Contrôle Permanent. Il est exercé par l'Audit Interne et l'Inspection.

Le Conseil de Surveillance procède, au moins une fois par an, à l'examen de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Al Barid Bank dispose de chartes d'audit interne, de conformité et de contrôle interne validées par les instances de gouvernance, qui spécifient notamment les principes généraux, les missions, les attributions et les moyens alloués à ces fonctions.

2-3 Niveaux de Contrôle

L'architecture générale du Contrôle Interne est structurée en quatre niveaux :

- niveau 1 : Contrôles effectués par les opérationnels (Autocontrôle) ;

- niveau 2 : Contrôles effectués par les responsables hiérarchiques, les contrôleurs du réseau et les contrôleurs internes des fonctions centrales

- niveau 3 : Contrôles/travaux effectués par les structures dédiées au pilotage du contrôle permanent (Conformité)

- niveau 4 : Contrôles effectués par les structures dédiées au contrôle périodique (Audit et Inspection)

En outre, l'ensemble des processus de la Banque est organisé de manière à assurer, au long de toutes les étapes, une totale indépendance entre les unités opérationnelles chargée de l'exécution des opérations et les unités qui assurent la validation et la comptabilisation.

3-3 Moyens mis à la disposition des différents organes en charge du contrôle interne

Moyens humains :

Les différents organes du contrôle interne sont dotés de moyens humains dédiés leur permettant d'assurer leurs missions dans des conditions adéquates.

Moyens techniques :

Al Barid Bank dispose d'une solution progicielle de « gestion des risques, contrôle, et audit interne » conformément aux exigences réglementaires. Cette solution permet la gestion du référentiel des Risques et contrôles de façon automatisée et sécurisée, de garantir la bonne exécution des plans d'audit et de contrôle et l'enregistrement des résultats d'interventions et de produire des indicateurs et reporting destinés aux instances de gouvernance de la Banque.

D'autres outils d'information et de pilotage, notamment ceux du contrôle de gestion sont mis en place pour mesurer les risques et la rentabilité.

4- Gestion des principaux risques de la Banque :

Sur base consolidée, la répartition des risques pondérés par nature est fournie dans le tableau ci-dessous :

	30.06.2019	31-12-2018	Var. en KMAD	Var. en %
Risque de crédit	5 081 900	4 392 340	689 560	16%
Risques de marché	6 865 744	6 416 148	449 596	7%
Risques Opérationnels	3 269 345	3 252 395	16 950	1%
Total risques ponderes	15 216 989	14 060 883	1 156 106	8%

4-1 Risques de crédit

Politique de crédit

En matière de crédit, Al Barid Bank a pour politique d'adresser le segment des particuliers en leur offrant une gamme complète de produits composée de l'avance sur salaire, du crédit immobilier et du crédit à la consommation.

L'avance sur salaire est gérée en interne. Tandis que la gestion des crédits à la consommation et immobiliers sont sous-traités chez des partenaires de référence (SOFAC pour le crédit à la consommation et WAFAIMMOBILIER pour le crédit immobilier).

Al Barid Bank octroie les crédits à l'ensemble des catégories socio-professionnelles (salariés, fonctionnaires de l'Etat, Marocains résidents à l'étranger (MRE), les clients à revenus irréguliers ou modestes éligibles au FOGARIM), ...etc).

Les plafonds des crédits, les règles d'octroi et les garanties exigées sont fixés dans des fiches-produits.

Al Barid Bank a mis en place, en conformité avec les exigences réglementaires, un dispositif de gestion des risques de crédit ayant pour objectif de préserver la santé et la qualité de l'ensemble des créances détenues sur les particuliers.

Ce dispositif se caractérise par les éléments suivants :

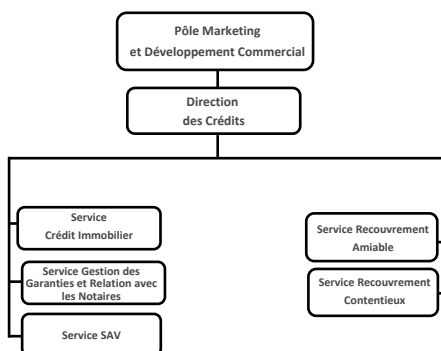
- Une séparation nette entre les entités en charge du montage des dossiers de crédit, de l'octroi et de la gestion des risques de crédit ;
- Une analyse-risque détaillée des demandes de crédit avant octroi ;
- Une couverture des risques par les garanties (garanties hypothécaires pour le Crédit immobilier, délégations d'indemnité d'assurance en cas de décès...);
- Des plafonds par bénéficiaire de crédits ;
- Une tarification des crédits indexée sur le profil de risque des emprunteurs et la durée des prêts ;
- Un système de délégation de pouvoirs de signature pour l'octroi des crédits ;
- Une analyse du comportement et comptes des clients post-octroi des crédits ;
- Un dispositif de gestion des crédits sensibles ;
- Une gestion réactive du recouvrement amiable ;
- Une gestion rigoureuse du contentieux.

Les dossiers de crédit contiennent l'ensemble des pièces justificatives exigées par la réglementation de la banque centrale et qui permettent de s'assurer de la solvabilité du client préalablement au déblocage des crédits. Ces dossiers sont revus périodiquement pour s'assurer de leur exhaustivité.

Organisation de la fonction crédits

La Direction Crédit est rattachée au Pôle Marketing et Développement Commercial. Elle est organisée en 3 divisions.

Organigramme de la Direction des Crédits



Les entités en charge du suivi et de la gestion du risque de crédit sont les suivantes :

En matière de crédit immobilier :

Le prestataire Wafa Immobilier assure la gestion du crédit immobilier pour le compte d'Al Barid Bank.

Cette gestion pour compte porte sur différents volets : l'étude-risque, la gestion des garanties, le recouvrement...etc.

Les autorisations des dossiers de crédit immobilier relèvent de la responsabilité des entités suivantes et ce, selon les niveaux de délégations en place au sein de la Banque :

- Le prestataire Wafa Immobilier ;
- La Direction des Crédits d'Al Barid Bank ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial de la Banque ;
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts des risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque.

Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière de crédit à la consommation :

Le prestataire SOFAC assure la gestion du crédit à la consommation pour le compte d'Al Barid Bank. Cette gestion porte sur les différentes étapes de la chaîne de traitement des crédits à la consommation : l'étude-risque, le recouvrement...etc.

Un système de délégation de pouvoirs d'autorisation des dossiers de crédit à la consommation a été mis en place. Ces pouvoirs sont octroyés, en fonction des montants des crédits, aux entités suivantes :

- La plateforme SOFAC ;
- La Direction des Crédits ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial ;
- Le Directoire au-delà d'un seuil interne.

Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management d'Al Barid Bank est l'entité en charge du suivi du risque de crédit. Il émet des avis-risques sur les règles d'octroi, suit la qualité des engagements de la banque à travers le calcul et le monitoring d'indicateurs de risques de crédit (impayés, coûts des risques...etc) et émet des recommandations pour maintenir la qualité du portefeuille crédits de la banque. Conformément aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques, le Risk Management est indépendant des entités d'octroi des crédits (en l'occurrence la Direction des Crédits) ce qui garantit une impartialité parfaite dans l'émission de recommandations.

En matière d'avances sur salaires :

L'autorisation des dossiers avances sur salaires incombe selon les montants en jeu et les délégations de pouvoirs définies aux entités suivantes :

- Les Directions Régionales ;
- La Direction des Crédits ;
- Le Pôle Marketing et Développement Commercial.

Le Risk Management d'Al Barid Bank (à travers le Service Risques de Crédit) est l'entité en charge du suivi du risque lié aux avances sur salaires.

En matière de gestion des dépassements non autorisés sur compte :

- Le Service Risques de Crédit qui relève du Risk Management : effectue un suivi quotidien des comptes enregistrant des dépassements non autorisés. Il identifie les anomalies ayant conduit à ces dépassements, remonte les alertes quotidiennes aux entités concernées et met en place en concertation avec les directions concernées des plans d'action pour corriger ces anomalies.

- La Division Recouvrement : cette Division est responsable du recouvrement des créances nées des dépassements non autorisés.

Procédures de traitements des crédits :

L'activité-crédit est encadrée par des procédures internes fixant les processus de traitement de ces crédits depuis la réception de la demande du client jusqu'à la clôture du dossier en passant par la gestion des événements SAV (rachats, changement de durée de remboursement...etc), le recouvrement et la délivrance de la main levée.

Centralisation des risques :

Al Barid Bank dispose d'une seule filiale, en l'occurrence Barid Cash qui est un établissement de paiement. Al Barid Bank étant la seule entité du groupe Barid Al Maghrib habilitée à distribuer les crédits à la clientèle, les seuls engagements (crédits) du groupe sont portés par Al Barid Bank. Celle-ci dispose d'un système d'information lui permettant d'avoir une visibilité, à tout moment sur l'ensemble des engagements et produits d'un client donné.

De plus, aucun dossier de crédit (Crédit Immobilier ou Crédit à la Consommation) ne dépasse %5 des fonds propres de la banque, ce qui dénote de la faible exposition au risque de concentration du crédit aux particuliers au niveau d'Al Barid Bank.

Système de notation :

Pour mieux évaluer les risques liés à l'octroi des crédits, et mieux apprécier le profil risque des demandeurs de crédit, Al Barid Bank s'appuie sur un système de scoring.

Pour le Crédit à la Consommation, un nouveau modèle de Scoring a été déployé en 2017. Cette grille a été développée sur la base des données historiques des clients de la banque de 2011 à 2015. Ce scoring tient compte, notamment, des critères suivants :

- Durée du prêt ;
- Montant du prêt / Revenu ;
- Age client ;
- Sexe Client ;
- Situation au logement ;
- Ancienneté dans l'emploi Client ;
- Catégorie Profession client x Minimum Vital ;
- Nombre d'impayés sur les 12 derniers mois.

Ce modèle de Scoring est évalué à travers l'indice de Gini ainsi que l'indice de stabilité.

Pour le Crédit Immobilier, AL BARID BANK s'appuie sur l'expertise de son partenaire Wafa Immobilier qui est responsabilisé contractuellement sur un coût du risque cible. Chaque demande de crédit immobilier fait l'objet d'une étude-risque détaillée appuyée par le rapport de solvabilité du client demandeur. Le financement du prêt immobilier donne lieu à l'inscription d'une hypothèque de premier rang en faveur d'Al Barid Bank.

Notons qu'Al Barid Bank utilise également le scoring de comportement du Crédit Bureau qui lui permet d'avoir une idée du comportement de ses clients auprès de l'ensemble des établissements de la place.

Provisionnement des créances en souffrance :

Le provisionnement des créances en souffrance se fait conformément à la circulaire 19/G de la banque centrale. Le processus de déclassement des créances en souffrance est déroulé trimestriellement en associant l'ensemble des acteurs concernés (notamment réseau, crédits, recouvrement, risques, juridique, contentieux, comptabilité, traitements et SI) avec la validation du Directoire.

Périodicité de revue des dossiers de crédit :

Les dossiers de crédit sont revus à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an.

Ratio de solvabilité : A fin juin 2019, le ratio de solvabilité sur base consolidée s'élève à :

	30.06.2019	31-12-2018
Ratio T1	9,79 %	10,14 %
Ratio T2	4,65 %	3,92 %
Ratio de solvabilité	14,44 %	14,06 %

A fin juin 2019, le montant des risques pondérés de crédit, sur base consolidée, s'élève à 5 081 900 KDH comme le montre le tableau suivant :

	30.06.2019	30.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES DE CREDIT	5 081 900	4 392 340	689 560	16%

Approbation par le Conseil de Surveillance :

Le dispositif de gestion des risques de crédit est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de crédit est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

Le tableau ci-dessous renseigne sur la répartition du risque de crédit par catégorie d'exposition, sur base consolidée.

Exposition	30.06.2019		31.12.2018		Variation en KMAD	
	actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	actifs pondérés	Exigences en Fonds propres	actifs pondérés	Exigences en Fonds propres
Risque souverain	-	-	-	-	-	-
Risque établissements de crédit	120 467	9 639	100 687	8 055	19 801	1 584
Risque entreprises	196 235	15 699	239 640	19 171	43 405	3 472
Risque clientèle de détail	2 682 908	214 633	2 482 224	198 578	200 684	16 055
Risque autres actifs	2 082 270	166 382	1 569 790	125 583	512 480	40 998
Total	5 081 900	406 552	4 392 340	351 387	689 560	55 165

Comme Al Barid Bank n'a pas d'exposition sur des contreparties à l'étranger, l'ensemble de ses risques pondérés sont logés au Maroc.

4-2 Risque de concentration

Le risque de concentration est mesuré au travers des ratios de division des risques par contrepartie ou groupe de contreparties appartenant à un même groupe d'intérêt.

Al Barid Bank veille au respect des coefficients maximum de division des risques fixés par la banque centrale ainsi que des limites-risques internes. Ainsi, à fin juin 2019, la Banque n'enregistre aucun dépassement du CMDR.

L'état B23 (repris ci-après), présente les contreparties dont les engagements pondérés sont supérieurs ou égaux à 10% des fonds propres de la Banque.

Nombre de bénéficiaires	Montant brut pondéré des risques	Dont crédits par établissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie domoest)	Montant des titres détenus dans le capital de bénéficiaires	Risque net après application des techniques ANC et déductions
13	3 590 198	-	3 590 198	-	-	3 310 481

4-3 Risques de marché

Du fait de la détention de positions en devises et d'un portefeuille de transaction et de placement, Al Barid Bank est exposée au risque de change et au risque de taux.

Le risque de taux est le risque de variation de la valeur des positions ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier inclus dans le portefeuille de négociation du fait de l'évolution défavorable des taux d'intérêts sur le marché.

Le risque de change correspond au risque de pertes sur positions de change du fait de l'évolution défavorable des cours de change sur le marché.

Si la gestion des opérations de marché relève de la salle des marchés, le suivi des risques de marché est réalisé par une entité indépendante : à savoir le Service Risques de Marché relevant de la Division Risk Management.

Organisation de la salle des marchés :



Politique de placement de la Banque

La banque a pour politique de placement de privilégier les titres les plus liquides et les moins risqués. Ainsi le portefeuille titres de la Banque est composé majoritairement de bons du trésor et de titres garantis par l'Etat. La Banque dispose également de titres de la dette privée sélectionnés avec la plus grande prudence après une analyse-risque rigoureuse.

La politique de placement de la Banque détaille l'univers de placement, les limites-risques...etc.

Actuellement l'univers de placement autorisé est composé de bons du Trésor, d'obligation et TCN et de parts d'OPCVM monétaires, obligataires et diversifiés.

Le placement dans des actions ou dans des parts d'OPCVM actions sont interdits.

Système de surveillance et de mesure du risque de marché

AL BARID BANK dispose d'une politique globale de gestion des risques, formalisée et validée par le Directoire et le Conseil de Surveillance, qui détaille la manière de gérer l'ensemble des risques encourus par la banque, notamment les risques de marché.

Le risque de taux et le risque de change sont les principaux risques auxquels Al Barid Bank est exposée. Leur suivi est assuré par le Service Risques de Marché, rattaché à la Division Risk Management.

Le risque de taux découle des placements réalisés directement par la Direction Activités de Marché, ou par les placements réalisés indirectement par les différents organismes mandatés par la Banque.

Chaque opération de placement réalisée par la salle des marchés est précédée par une analyse du risque inhérent à ladite opération et n'est réalisée qu'après approbation du Directoire ou du Comité ALM et Placement. Des limites-risques fixées par le Directoire et validées par le Conseil de Surveillance, encadrent les différentes prises de position ; Ces limites sont déclinées par instrument, par contrepartie, par transaction, par intervenant... Le contrôle du respect des limites est effectué par le Service Risques de Marché qui relève de la Division Risk Management.

Les placements réalisés par les mandataires, quant à eux, sont encadrés par des contrats de mandats de gestion, précisant la nature des actifs et les taux de rendement minimum garantis ou espérés.

La mesure du risque de taux se fait au travers du calcul des sensibilités et durations du portefeuille ainsi qu'à travers la soumission du portefeuille-titres de la banque à des stress-tests mesurant l'impact de la variation des taux d'intérêt sur sa valorisation globale.

L'évolution de la courbe des taux et son impact sur la valorisation du portefeuille des bons du Trésor, des titres de créances négociables et des parts d'OPCVM monétaires et obligataires sont suivis régulièrement.

Pour l'encadrement du risque de change, des limites risques sont fixées : limite de position par devise, limite de position globale,...etc.

La Division Risk Management assure un suivi quotidien de la position change de la Banque et s'assure du respect des limites fixées.

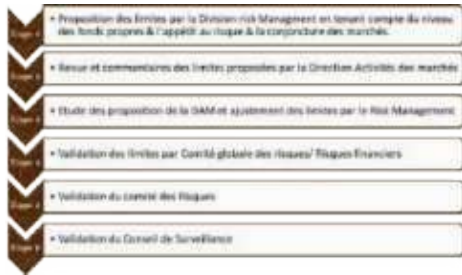
Al Barid Bank a opté pour la méthode standard pour le calcul des exigences en fonds propres au titre de cette catégorie de risques.

Système de limites

Comme susmentionné, l'ensemble des activités de marché de la Banque est encadré par un set de limites-risques

Procédure d'élaboration des limites :

Pour établir et valider ces limites, le processus suivant doit être respecté :



Ces limites sont révisables à chaque fois que les circonstances l'exigent et au minimum une fois par an. Pour valider d'éventuelles nouvelles limites sur l'activité de marché, tout le processus décrit au-dessus doit être respecté.

Nature des limites établies :

- Limite par portefeuille ;
- Limite par contrepartie ;
- Limite du risque de taux ;
- Limite du risque de change ;
- Limites Prêts/Emprunts de Trésorerie & Prêt à Blanc ;
- Limite par établissement financier.

Monitoring des positions et des limites et gestion des dépassements

- Le monitoring des dépassements intra journalier se fait au niveau du Middle office de la Direction Activités de Marché.
- Le suivi des utilisations/limites est réalisé quotidiennement à travers le contrôle des Reportings adressés par la Direction Activités des marchés.
- Tout dépassement d'une limite risque de marché doit faire l'objet d'une demande préalable d'accord de dépassement adressé au Directoire.
- Les notifications de dépassement non autorisé sont adressées à la Direction Activités des marchés pour une régularisation sans délai.

Outils de gestion du risques

Un système informatique de gestion des opérations de marché (DIAPASON) est en cours d'implémentation par la Banque, ce système inclut un modèle risques permettant de suivre les positions de la banque, le respect des limites, la gestion des alertes et la production de reportings risques variés.

Scénarios de crise

Semestriellement, la Banque met en œuvre un programme de stress-tests pour mesurer la résistance de la banque à des chocs extrêmes mais plausibles, notamment l'évolution défavorable des paramètres du marché. Les scénarii de choc pris en compte sont les suivants :

• Pour le Portefeuille des bons du Trésor :

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme.

• Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs financiers privés)

Scénario : Hausse de 50 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 50 points de base.

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de 75 points de base.

• Pour le portefeuille de la dette privée (Emetteurs non financiers privés) :

Scénario : Hausse de 100 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de %100.

Scénario : Hausse de 200 points de base de la courbe des taux en translation uniforme, conjuguée à une hausse de la prime de risque de %200.

• Pour le portefeuille des OPCVM obligataires :

Scénario : Baisse de 2,5% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 5% de la valeur liquidative.

• Pour le portefeuille des OPCVM monétaires :

Scénario : Baisse de 1% de la valeur liquidative.

Scénario : Baisse de 2% de la valeur liquidative.

• Choc sur le marché des changes :

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 10% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Scénario : Appréciation ou dépréciation de 15% de la valeur du Dirham par rapport à l'Euro / au Dollar Américain.

Les résultats des stress-tests sont globalement satisfaisants. Ils sont régulièrement portés à la connaissance des organes de gouvernance de la Banque.

Approbation par les organes de gouvernance :

Le dispositif de gestion des risques de marché est approuvé par le Comité des Risques. Il est à noter que l'exposition aux risques de marché (risques de taux, risques de change...) est régulièrement portée à la connaissance des organes de gouvernance (Conseil de Surveillance et le Comité des Risques qui en est l'émanation) pour les tenir informés de l'évolution du profil de risques de la Banque.

A fin juin 2019, le montant des risques pondérés de marché, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2019	30.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES DE CREDIT	6 865 744	8	449 596	7%

La déclinaison des risques de marché par nature est fournie par le tableau suivant :

	30.06.2019	30.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
Risque de change pondéré	229 657	294 666	65 010	-22%
Risque de taux pondéré	6 636 088	6 121 482	514 606	8%
Total risques de marché pondérés	6 865 744	6 416 148	449 596	7%

Concernant le risque de taux, il est composé :

- du risque général qui est calculé selon la méthode de l'échéancier
- et du risque spécifique qui est fonction de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité :

	30.06.2019	31.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
Exigence en fonds propres au titre du risque général de taux en KMAD	266 445	242 170	24 275	10%
Exigence en fonds propres au titre du risque spécifique de taux en KMAD	264 442	247 548	16 894	7%
Exigence en fonds propres au titre du risque de taux en KMAD	530 887	489 719	41 168	8%
Risques pondérés de taux	6 636 088	6 121 482	514 606	8%

Les limites d'encadrement du risque de change intègrent la position par devise, la position globale, la position courte et la limite de stop loss. Elles sont déterminées sur la base des limites réglementaires.

Les limites sont fixées pour chaque type d'exposition par le Conseil de Surveillance, via le Comité des Risques. Elles peuvent être révisées en fonction des besoins des lignes de produits et de l'évolution des marchés.

Conformément aux meilleures pratiques de la profession, Al Barid Bank a instauré un système de stop loss par produit qui repose sur la clôture immédiate d'une position générant une perte à l'atteinte d'un niveau prédéterminé.

Le Contrôle des risques de marché se fait en procédant à la comparaison des différentes mesures de risques avec les limites correspondant dont le respect incombe en permanence aux lignes de produits de la Salle des Marchés.

Les fonctions de contrôle relatives au suivi des risques de marché sont principalement assurées par les entités Middle Office & Risk Management de la Banque;

Les entités Middle Office & Risk Management sont indépendantes du Front Office.

La politique de gestion des risques de marché est mise en œuvre comme suit :

- Identification des risques
- Evaluation des risques
- Maîtrise des risques
- Gestion opérationnelle des risques
- Surveillance des risques
- Reporting des risques

4-4 Risques Opérationnels :

Le risque opérationnel est défini par Bank Al Maghrib, comme étant «un risque de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs». Cette définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le dispositif mis en place pour gérer les risques opérationnels se base sur des procédures opérationnelles écrites qui prévoient pour chaque activité la sécurité des transactions, la séparation des fonctions et l'efficacité du traitement des opérations.

Il se base également sur l'application des règles comptables découlant du plan comptable des établissements de crédit, la justification des comptes et la préservation de la piste d'audit.

Le processus de gestion des risques opérationnels est composé des principales étapes suivantes :

- Identification des risques
- Evaluation des risques en termes d'occurrence et d'impact financier
- Maîtrise des risques à travers la mise en place d'actions d'atténuation
- Suivi et reporting

La Banque dispose d'un Plan de Secours Informatique (PSI) avec un site de back-up distant qui prévoit, en cas de sinistre, le basculement des activités sur ce site en réduisant les délais de réplication, le basculement des lignes téléphoniques, et le redéploiement des équipes.

La sécurité des systèmes d'information de la Banque est coordonnée par une Direction dédiée indépendante incluant un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La Direction des Normes et Sécurité des Systèmes d'Information veille au respect des normes en la matière et conduit les réalisations y afférentes : formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs de la Banque, test d'intrusion, etc. Elle coordonne la mise en œuvre des différentes actions entreprises dans le cadre des opérations de suivi et de contrôle, ainsi que les projets renforcement de la sécurité du SI (normes & standards, traçabilité, habilitations, audits et contrôle, secours informatique, sécurité opérationnelle).

Les principales briques du dispositif de gestion des risques opérationnels sont les suivantes :

- Une cartographie des risques couvrant l'ensemble des activités métiers et supports de la banque. Cette cartographie des risques est mise à jour régulièrement pour intégrer les risques liés aux nouvelles activités et/ou engendrés par des changements réglementaires ou de process ;
- Des plans d'atténuation des risques déclinés par activité/direction ;
- Un dispositif de collecte des incidents opérationnels permettant de remonter l'ensemble des pertes subies et de suivre ces incidents jusqu'à leur résolution/clôture définitive ;
- Un plan de continuité d'activité permettant à la banque de faire face à des événements exceptionnels entravant la bonne marche de ses activités ;
- Un reporting-risque opérationnel permettant de renseigner le top management et l'ensemble des entités concernées sur l'évolution du profil de risque opérationnel de la banque
- Un suivi des activités externalisées

A fin juin 2019, le montant des risques opérationnels pondérés, sur base consolidée, s'élève à :

	30.06.2019	30.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES OPERATIONNEL	3 269 345	3 252 395	16 950	1%

5- Risques de liquidité et de taux dans le portefeuille bancaire

Al Barid Bank veille en permanence à la conservation d'un stock d'actifs liquides lui permettant de faire face à tout moment à ses engagements. Elle veille aussi à maintenir de bonnes relations avec les principaux acteurs du marché.

Le risque de liquidité est mesuré au travers du calcul des gaps de liquidité, du ratio réglementaire de liquidité ainsi qu'à travers la réalisation d'un ensemble de stress-tests de liquidité.

Au 30/06/2019, Al Barid Bank confirme le respect du ratio de liquidité prescrit par Bank Al-Maghrib. Il se situe à %386,3 pour une limite réglementaire fixée à 100% .

La Banque effectue régulièrement des prévisions de liquidité et de trésorerie intégrant différentes hypothèses d'évolution des activités et des scénarii d'évolution des marchés pour s'assurer de l'efficacité des mesures prises et ajuster les plans d'action en continu.

6- Risque global de taux d'intérêt

Risque structurel de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est l'un des risques les plus importants encourus par les banques. Il découle de la nature de l'activité de banque avec la transformation des ressources essentiellement à vue ou à court terme (non échancées), en emplois à long terme essentiellement à taux fixe. Cette transformation n'étant pas adossée parfaitement génère un risque de taux qui doit être identifié, mesuré suivi et couvert.

Dispositif de gestion du risque global de taux

Le processus d'évaluation et de contrôle du niveau général du risque global de taux s'opère :

- une fois par trimestre à l'arrêt des états de synthèse ;
- en adossement au processus de planification (à moyen terme, orientations stratégiques et plans de développement) ou de budget (projection à court terme), permettant d'accompagner ces processus et de prendre en compte les évolutions des activités et du bilan de la Banque ;
- à l'occasion des changements importants portant sur les produits ou la tarification pour en évaluer les impacts.

Ce dispositif de surveillance repose sur :

- une méthodologie d'évaluation basée sur l'approche des gaps (impasses). Cela se traduit par une classification des actifs et passifs selon leur profil d'échéance et de taux (fixe ou variable), en tenant compte des facteurs de durée résiduelle et de comportement futur selon les conventions d'écoulement de la Banque.

- un système de reporting trimestriel à l'attention du Comité ALM sur les niveaux d'exposition, les stress tests en termes d'impact sur le PNB et les fonds propres, et l'évolution prévisionnelle des ratios prudentiels.

- un système de limites en termes d'impact des risques, par rapport au PNB et aux fonds propres, validé par le Comité ALM.

La gestion du risque de taux d'intérêt d'Al Barid Bank vise à immuniser les marges d'intérêt ainsi que les fonds propres contre l'effet des fluctuations de taux d'intérêt (à la hausse comme à la baisse) :

- sur un horizon à court terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif d'immuniser les marges d'intérêt suite à une variation brutale des taux d'intérêt sur le même horizon ;
- sur le long terme, la politique de gestion du risque de taux a pour objectif de réduire la sensibilité de l'ensemble des éléments du bilan de la banque sur tout l'horizon.

L'exposition au risque de taux d'intérêt global est présentée au Comité ALM de la banque (ALCO) qui se tient à fréquence régulière et qui permet de prendre les décisions permettant de maîtriser ce risque. Celui-ci :

- Valide l'ensemble des éléments du dispositif, principalement les conventions d'écoulement de l'ensemble des postes du bilan qui sont révisées périodiquement ou à l'occasion de changement de produit ou de tarification ;
- examine les positions de risque de taux sur base trimestrielle, et assure un suivi en termes d'impasses de taux et de sensibilités à court terme ou à long terme ;
- s'assure du respect des limites et de la réalisation des actions prises pour réduire les gaps et sensibilités ;
- décide des actions à entreprendre en termes d'instruments, de durées, de type de taux et des opérations de couverture si nécessaire.

Mesure et suivi du risque global de taux

Al Barid Bank utilise plusieurs indicateurs pour mesurer le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire (hors activités trading). Il s'agit principalement de :

Les impasses de taux (différence entre flux actifs et flux passifs) par maturité : Celles-ci consistent à déterminer les échéanciers en taux de l'ensemble des actifs, passifs à taux fixes ou révisables :

- jusqu'à la date de révision du taux pour les opérations à taux révisables ;
- jusqu'à la date contractuelle pour les transactions à taux fixes ;
- et suivant des conventions appuyées sur des modèles pour les éléments sans échéance contractuelle.

La sensibilité de la marge d'intérêt aux variations des taux d'intérêt qui permet de mesurer l'impact d'une variation de la courbe des taux sur les revenus d'intérêt (marge d'intérêt) de la banque à court terme (exercice en cours) et ce dans divers scénarii de stress.

La sensibilité de la valeur économique du bilan à une variation de taux qui permet de mesurer l'impact sur l'ensemble du bilan de la banque d'une variation de la courbe des taux sur tout l'horizon.

Au 30 juin 2019, les impasses de taux se présentent comme suit :

(en milliards DH)	0-1 an	de 1 à 10 ans	plus de 10 ans
Flux Actifs	35	6	4
Flux Passifs	36	18	0
GAP de taux	-1	-12	+4

Des simulations de différents scénarios de choc de taux sont effectuées pour déterminer l'impact de tels scénarios sur la marge nette d'intérêt et sur la valeur économique des fonds propres.

Au 30 juin 2019, la sensibilité pour 200 bps de choc parallèle des taux est de 13,6 MDH, soit 0,80% sur la marge d'intérêt prévisionnelle et de 133,7 MDH, soit 6,09% des fonds propres réglementaires.

Les impasses de taux et les résultats des stress tests sont présentés en Comité ALM qui décide des mesures de gestion et de couverture à prendre.

7- Risques de non-conformité

Le dispositif de Conformité mis en place a pour objectif la maîtrise du risque de non-conformité au sein de la Banque. Ce risque se définit comme étant « le risque d'exposition d'un établissement à un risque de réputation, de pertes financières ou de sanctions en raison de l'inobservation des dispositions légales et réglementaires, des normes et pratiques applicables à ses activités ou des codes de conduite ». Le dispositif de Conformité d'Al Barid Bank est piloté par la Division Conformité qui a pour principales missions : définir et coordonner la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques de non-conformité.

Sur le plan organisationnel, la Division Conformité est une structure indépendante, rattachée au Directoire. Elle comprend un service anti-blanchiment international, un service lutte anti-blanchiment national, un service veille réglementaire et un service déontologie.

Les dispositifs de gestion du risque de non-conformité reposent sur :

- un référentiel de politiques, circulaires et procédures actualisé couvrant le périmètre de la conformité ;
- des outils automatisés permettant notamment le filtrage et le profilage de la clientèle et de ses opérations ;
- un dispositif de sensibilisation et de formation sur les thématiques de déontologie et de lutte contre le blanchiment des capitaux au profit du personnel ;
- une proximité des métiers et entités de la Banque dans la conformité des processus.

Le périmètre d'intervention de la Conformité couvre :

- la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- le contrôle de la conformité légale et réglementaire des activités et métiers ;
- la déontologie et l'éthique, y compris ceux des marchés ;
- le contrôle du respect des normes de gouvernance.

8- Ethique et déontologie :

La Conformité groupe est en charge de la gestion du dispositif d'éthique et de déontologie du groupe. A ce titre, elle :

- élabore et diffuse auprès des opérationnels le Code de déontologie groupe ;
- veille au respect des règles de déontologie professionnelle ;
- produit les rapports définis par les autorités en matière d'éthique et de déontologie ;
- organise et met en place des séances de sensibilisation et de formation pour les collaborateurs et dirigeants ;
- prévient et gère les conflits d'intérêt qui peuvent naître notamment dans les relations entre les clients et les salariés ou les organes de direction. Elle s'assure de l'existence d'un dispositif et de procédures de nature à prévenir les conflits d'intérêt en son sein ;
- prévient les cas de corruption à travers notamment la mise en place d'une cartographie dédiée, la formation des cadres et des personnels les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence ;
- prévient et détecte les abus de marché.

9- Fonds Propres et Ratio de solvabilité :

Conformément aux exigences réglementaires, Al Barid Bank calcule son ratio de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée. Le périmètre de consolidation inclut la filiale BARID CASH détenue à 100% par AL BARID BANK et consolidée par intégration globale.

1-9 Les fonds propres de la Banque, sur base consolidée, se présentent comme suit :

	30.06.2019	30.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
Fonds propres de base CET1	1 490 183	1 426 309	63 874	4%
Fonds propres de catégorie 1	1 490 183	1 426 309	63 874	4%
Fonds propres de catégorie 2	707 671	551 249	156 421	28%
Total fonds propres réglementaires	2 197 854	1 977 559	220 295	11%

Il est à noter que les fonds propres de catégorie 2 de la Banque intègrent deux dettes subordonnées pour un montant global de 600 MDH. La première s'étale sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 20/10/15 et date d'échéance le 20/10/2025. La seconde s'étale également sur une maturité de 10 ans, avec date de jouissance le 29/12/17 et date d'échéance le 29/12/2027.

9-2 La composition des fonds propres réglementaires sur base consolidée est détaillée dans les tableaux suivants :

Sur base consolidé, la composition des fonds propres, à fin décembre 2018, se présente comme suit :

	30.06.2019	30.12.2018	Variation en KMAD
Capital	1 029 730	1 023 600	6 130
Réserves et RAN	894 918	788 187	106 731
Résultat net de l'exercice (+/-) moins dividendes prévus	119 047	112 219	6 828
Éléments à déduire (immobilisations incorporelles...)	-574 272	-595 097	20 825
Dispositions transitoires (*)	20 760	97 401	-76 641
Fonds propres CET1	1 490 183	1 426 310	63 873
Fonds propres AT1	0	0	0
FP catégorie 1	1 490 183	1 426 310	63 873
Dettes subordonnées et autres éléments	707 671	620 970	86 701
Dispositions transitoires		-69 721	69 721
FP catégorie 2	707 671	551 249	156 422
Total Fonds propres réglementaires	2 197 854	1 977 559	220 295

(*) Les dispositions transitoires correspondent à l'impact de la norme IFRS9

Les éléments déduits des fonds propres de base correspondent aux immobilisations incorporelles.

9-3 Pour le calcul des exigences en fonds propres, Al Barid Bank retient les approches suivantes :

Risque Bâlois	Approche retenue par AL BARID BANK
Risque de crédit	Approche standard
Risque de marché	Approche standard/ méthode de l'échéancier pour le risque de taux
Risques Opérationnels	Approche BIA

En application de ces approches, les exigences en fonds propres (EFP) s'élèvent à :

	EN KMAD			
	30.06.2019	31.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
EFP RISQUES DE CREDIT	406 552	351 387	55 165	16%
EFP RISQUES DE MARCHE	549 260	513 292	35 968	7%
EFP RISQUES OPERATIONNELS	261 548	260 192	1 356	1%
TOTAL EFP	1 217 359	1 124 871	92 488	8%

9-4 Les ratios de solvabilité et Tier-one, sur base consolidée, se présentent comme suit :

	30.06.2019	31.12.2018
Ratio CET1	9,79%	10,14%
Ratio T1	9,79%	10,14%
Ratio T2	4,65%	3,92%
Ratio de solvabilité	14,44%	14,06%

Sans l'application des dispositions transitoire relatives à la norme IFRS9, les ratios de solvabilité de la banque à fin juin 2019 s'élevaient à :

	30.06.2019	31.12.2018
Ratio CET1	9,66%	9,95%
Ratio T1	9,66%	9,95%
Ratio T2	4,65%	3,92%
Ratio de solvabilité	14,31%	13,87%

Le ratio de solvabilité sur base sociale d'Al Barid Bank s'établit à :

	30.06.2019	31.12.2018
Ratio CET1	10,13%	10,34%
Ratio T1	10,13%	10,34%
Ratio T2	4,98%	4,25%
Ratio de solvabilité	15,10%	14,59%

Sur base sociale, les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires et risques pondérés sont fournis dans le tableau ci-dessous

	EN KMAD			
	30.06.2019	31.12.2018	Variation en KMAD	Variation en %
RISQUES DE CREDIT	4 957 887	4 606 614	351 273	8%
RISQUES DE MARCHÉ	6 764 371	6 416 032	348 339	5%
RISQUES OPERATIONNELS	3 116 060	3 137 007	20 947	-1%
TOTAL RISQUES PONDERES	14 838 319	14 159 653	678 665	5%

Fonds propres CET1	1 502 822	1 463 887	38 935	3%
Fonds propres de catégorie 1	1 502 822	1 463 887	38 935	3%
Fonds propres de catégorie 2	738 280	601 933	136 347	23%
Total fonds propres réglementaires	2 241 102	2 065 820	175 282	8%

10- Gestion du capital et adéquation des fonds propres

L'anticipation des besoins en fonds propres est un élément-clé du processus de la planification stratégique de la banque. A l'occasion de l'élaboration de son plan quinquennal de développement, la banque calcule de manière prospective ses besoins en fonds propres en tenant compte du niveau prévisionnel des crédits, des placements et de tout autre élément ayant une incidence sur le ratio de solvabilité. Dans le cadre de son dispositif ICAAP, la banque a pour politique d'avoir un niveau des fonds propres qui couvre l'ensemble des risques encourus et un ratio de solvabilité supérieur aux exigences réglementaires minimales.

L'adéquation des fonds propres par rapport aux activités de la Banque est évaluée à travers un dispositif spécifique (ICAAP) qui intègre l'ensemble des besoins actuels et futurs tels qu'ils découlent des plans de développement. Ce dispositif a été validé par le Conseil de Surveillance de la Banque via le comité des risques et permet de répondre aux exigences réglementaires en la matière.

11- Conduite des stress-tests

Un programme de stress-tests a été mis en place par la banque et conduit régulièrement pour tester la solidité de la banque face à des chocs violents mais plausibles. Les résultats de ces stress-tests sont régulièrement portés à la connaissance du Directoire et Conseil de Surveillance et sont communiqués à la Banque Centrale. Globalement, les résultats de ces stress-tests sont satisfaisants sauf pour les chocs multiples.

12- Ratio de liquidité : à fin décembre 2018, le ratio de liquidité s'élève à

	Juin 2019	Décembre 2018
Ratio de liquidité	386,29%	338,46%

13- Information sur le Capital :

Le capital social s'élève à 976 771 500 dirhams (neuf cent soixante-seize millions sept cent soixante et onze mille cinq cents dirhams) divisé en 9 767 715 (neuf millions sept cent soixante-sept mille sept cent quinze) actions d'une valeur nominale de cent (100) dirhams chacune, toute de même catégorie.

14- Rémunération du personnel dirigeant :

Conformément à la politique de rémunération de la Banque, les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent pas de rémunération au titre de jetons de présence.

La rémunération brute annuelle des membres de direction, au titre du premier semestre 2019, s'élève à 10,3 millions de dirhams.

Les prêts accordés à l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance et aux membres de direction s'établissent à 31,5 millions de dirhams à fin juin 2019.

15- Information sectorielle :

Le marché de la clientèle des Particuliers représente la principale activité de la Banque qui couvre l'ensemble du territoire marocain.

16- Information complémentaire :

La filiale Barid Cash de la banque est spécialisée dans les activités de transfert de fonds. Son total bilan s'élève, au 30 juin 2019, à 127,7 MDH.

■ Comptes Sociaux au 30 juin 2019

Principales méthodes d'évaluation appliquées au 30/06/2019

1- Présentation

Al Barid Bank est une société anonyme de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences. Toutes ces entités sont établies au Maroc.

2- Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Al Barid Bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

3-Valeurs en caisse, Banque Centrale, Trésor Public, Service des Chèques Postaux

Sont inscrits dans cette rubrique les actifs de trésorerie liquides et réalisables dans l'immédiat.

4- Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Présentation générale :

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :

- Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit ;
- Créances de trésorerie, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées.

Créances en souffrance sur la clientèle :

Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur dont ci-après les principales dispositions :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises ;
- Les créances en souffrance sont provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

5- Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

6- Portefeuille titres

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement).

6-1 Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

6-2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créance sont comptabilisés coupon couru inclus dans le prix d'acquisition.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

6-3 Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

A chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelque soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latent ne sont pas enregistrés.

6-4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et valorisation ou cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

7- Opérations libellées en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

8- Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques généraux sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9- Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

10- Intérêts et commissions

Intérêts :

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Les intérêts réels dus ou intérêts courus sur les comptes CEN sont calculés individuellement (compte par compte) à chaque arrêté.

Commissions :

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

11- Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle:

Les engagements de financements donnés en faveur de la clientèle correspondent essentiellement à la partie non utilisée des autorisations de crédit accordées à la clientèle.

ACTIF	30/06/2019	31/12/2018
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	3 437 726	2 697 831
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	31 759 173	30 568 511
A vue	815 924	524 958
A terme	30 943 249	30 043 553
Créances sur la clientèle	6 851 787	5 187 398
Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation	1 573 059	1 442 112
Crédits et financements participatifs à l'équipement	-	-
Crédits et financements participatifs immobiliers	3 391 463	3 015 312
Autres crédits et financements participatifs	1 887 265	729 975
Créances acquises par affacturage	-	-
Titres de transaction et de placement	12 686 541	12 047 708
Bons du Trésor et valeurs assimilées	5 497 457	5 159 921
Autres titres de créance	3 757 735	3 940 199
Titres de propriété	3 431 350	2 947 588
Certificats de Sukuk	-	-
Autres actifs	1 995 516	1 860 193
Titres d'investissement	2 885 201	2 956 488
Bons du Trésor et valeurs assimilées	2 333 463	2 390 204
Autres titres de créance	551 738	566 284
Certificats de Sukuk	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	50 058	50 058
Participations dans les entreprises liées	50 000	50 000
Autres titres de participation et emplois assimilés	58	58
Titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Créances subordonnées	-	-
Dépôts d'investissement placés	-	-
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Immobilisations incorporelles	573 505	578 202
Immobilisations corporelles	280 885	275 453
Immobilisations données en Ijara	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	60 520 392	56 221 843

PASSIF	30/06/2019	31/12/2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	967 727	1 184 153
A vue	181 559	801 539
A terme	786 168	382 614
Dépôts de la clientèle	54 667 212	50 913 151
Comptes à vue créditeurs	22 543 560	19 224 585
Comptes d'épargne	31 163 120	30 213 499
Dépôts à terme	667 148	881 289
Autres comptes créditeurs	293 384	593 778
Dettes envers la clientèle sur produits participatifs	-	-
Titres de créance émis	-	-
Titres de créance négociables	-	-
Emprunts obligataires	-	-
Autres titres de créance émis	-	-
Autres passifs	1 738 024	1 044 255
Provisions pour risques et charges	435 323	468 174
Provisions réglementées	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-
Dettes subordonnées	614 779	602 532
Dépôts d'investissement reçus	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves et primes liées au capital	52 959	46 828
Capital	976 772	976 772
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-
Report à nouveau (+/-)	943 706	863 367
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	123 889	122 611
TOTAL DU PASSIF	60 520 392	56 221 843

HORS BILAN

(en milliers de dirhams)

HORS BILAN	30/06/2019	31/12/2018
Engagements donnés	136 006	140 317
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	136 006	140 317
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
Engagements reçus	41 750	39 223
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	41 750	39 223
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Titres vendus à réméré	-	-
Autres titres à recevoir	-	-

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de dirhams)

LIBELLE	30/06/2019	30/06/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 312 487	1 216 971
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	376 173	340 908
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	145 840	120 309
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	203 989	213 233
Produits sur titres de propriété et certificats sukuks	-	-
Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
Commissions sur prestations de service	351 438	349 690
Autres produits bancaires	235 047	192 831
Transferts de charges sur dépôts d'investissement reçus	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	396 459	382 516
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	11 765	11 735
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	259 561	249 201
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
Autres charges bancaires	125 133	121 580
Transferts de produits sur dépôts d'investissement reçus	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	916 028	834 455
Produits d'exploitation non bancaire	18 270	20 613
Charges d'exploitation non bancaire	-	-
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	661 628	641 245
Charges de personnel	310 286	297 211
Impôts et taxes	31 203	26 835
Charges externes	279 274	279 103
Autres charges générales d'exploitation	10 825	8 864
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	30 040	29 233
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	133 395	113 288
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	46 931	49 353
Pertes sur créances irrécouvrables	32	1
Autres dotations aux provisions	86 431	63 934
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	147 819	91 248
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	28 028	22 269
Récupérations sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	119 791	68 979
RESULTAT COURANT	287 095	191 784
Produits non courants	2 345	1 587
Charges non courantes	70 059	39 055
RESULTAT AVANT IMPOTS	219 380	154 315
Impôts sur les résultats	95 491	61 347
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	123 889	92 968

ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers de dirhams)

I - TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2019	30/06/2018
+ Intérêts et produits assimilés	726 002	674 450
- Intérêts et charges assimilées	271 326	260 936
MARGE D'INTERET	454 676	413 514
+ Produits sur financements participatifs	-	-
- Charges sur financements participatifs	-	-
MARGE SUR FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	-
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION	-	-
+ Produits sur immobilisations données en Ijara	-	-
- Charges sur immobilisations données en Ijara	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS D'IJARA	-	-
+ Commissions perçues	351 438	349 690
- Commissions servies	19 030	21 565
MARGE SUR COMMISSIONS	332 408	328 124
+ Résultat des opérations sur titres de transaction	146 508	81 134
+ Résultat des opérations sur titres de placement	17 119	34 872
+ Résultat des opérations de change	19 687	24 384
+ Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE	183 315	140 389
+/- Résultat des opérations sur titres de Moudaraba et Moucharaka	-	-
+ Divers autres produits bancaires	1 433	601
- Diverses autres charges bancaires	55 804	48 173
+/- Part des titulaires de comptes de dépôts d'investissement	-	-
PRODUIT NET BANCAIRE	916 028	834 455
+ Résultat des opérations sur immobilisations financières	508	-
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	18 270	20 613
- Autres charges d'exploitation non bancaire	-	-
- Charges générales d'exploitation	661 628	641 245
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	273 178	213 824
+ Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	18 935	27 085
+ Autres dotations nettes de reprises aux provisions	32 851	5 045
RESULTAT COURANT	287 095	191 784
RESULTAT NON COURANT	- 67 714	- 37 468
- Impôts sur les résultats	95 491	61 347
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	123 889	92 968
II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		
+ RESULTAT NET DE L'EXERCICE	123 889	92 968
+ Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	30 040	29 233
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
+ Dotations aux provisions pour risques généraux	39 000	20 000
+ Dotations aux provisions réglementées	-	-
+ Dotations non courantes	-	-
- Reprises de provisions	508	-
- Plus-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
- Plus-values de cession des immobilisations financières	-	-
+ Moins-values de cession des immobilisations financières	-	-
- Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
+ CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	192 422	142 201
- Bénéfices distribués	36 141	26 373
+ AUTOFINANCEMENT	156 281	115 828

TABEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de dirhams)

LIBELLE	30/06/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 312 487	2 388 005
Récupérations sur créances amorties	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	20 615	46 840
Charges d'exploitation bancaire versées	396 459	796 469
Charges d'exploitation non bancaire versées	70 059	52 669
Charges générales d'exploitation versées	631 588	1 257 673
Impôts sur les résultats versés	95 491	80 904
I - Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	139 505	247 130
Variation de :	-	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 1 190 662	- 2 123 126
Créances sur la clientèle	- 1 683 324	- 1 508 762
Titres de transaction et de placement	- 638 833	- 133 219
Autres actifs	- 135 322	19 065
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	- 216 426	986 458
Dépôts de la clientèle	3 754 061	3 036 383
Titres de créance émis	-	-
Autres passifs	741 671	69 783
II - Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	631 165	346 583
III - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES	770 670	593 712
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	2 388
Acquisition d'immobilisations financières	-	300 000
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	30 775	85 742
Intérêts perçus	-	-
Dividendes perçus	-	-
IV - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES	- 30 775	- 383 354
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-
Emission d'actions	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
Intérêts versés	-	-
Dividendes versés	-	26 373
V - FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES	- -	26 373
VI - VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III + IV + V)	739 895	183 986
VII - TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	2 697 831	2 513 845
VIII - TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	3 437 726	2 697 831

ETAT DES CREANCES EN SOUFFRANCE ET DES PROVISIONS CO

(en milliers de dirhams)

30/06/2019		
	CREANCES	PROVISIONS
CREANCES PRE-DOUTEUSES	38 116	4 463
CREANCES DOUTEUSES	25 091	9 615
CREANCES COMPROMISES	135 855	96 776
TOTAL	199 062	110 854

ETAT DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers de dirhams)

	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 304 865	2 388 005	1 216 971

CREANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Etablissements de crédit à l'étranger	30/06/2019	31/12/2018
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS	1 338 686	1 173	-	68 751	1 408 610	1 299 482
VALEURS RECUES EN PENSION	-	200 038	-	-	200 038	-
- au jour le jour	-	200 038	-	-	200 038	-
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS DE TRESORERIE	-	500 000	-	-	500 000	215 739
- au jour le jour	-	500 000	-	-	500 000	215 739
- à terme	-	-	-	-	-	-
PRETS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
CREANCES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREANCES	-	-	30 568 197	45 873	30 614 070	30 085 262
INTERETS COURUS A RECEVOIR	-	88	375 052	-	375 140	15
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1 338 686	701 299	30 943 249	114 624	33 097 858	31 600 498

CREANCES	Secteur Public	Secteur Privé			30/06/2019	31/12/2018
		Entreprises Financières	Entreprises non Financières	Autre Clientèle		
CREDITS DE TRESORERIE	196 000	-	-	37 195	233 195	233 045
- Comptes à vue débiteurs	-	-	-	37 195	37 195	36 371
- Créances commerciales sur le Maroc	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'exportation	-	-	-	-	-	-
- Autres crédits de trésorerie	196 000	-	-	-	196 000	196 674
- Autres financements participatifs de trésorerie	-	-	-	-	-	-
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A LA CONSOMMATION	-	-	-	1 336 778	1 336 778	1 206 069
- Crédits à la consommation	-	-	-	1 336 778	1 336 778	1 206 069
- Mourabaha à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à la consommation	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à la consommation	-	-	-	-	-	-
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS A L'EQUIPEMENT	-	-	-	-	-	-
- Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre à l'équipement	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs à l'équipement	-	-	-	-	-	-
CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS IMMOBILIERS	-	-	-	3 385 254	3 385 254	3 010 326
- Crédits immobiliers	-	-	-	3 385 254	3 385 254	3 010 326
- Mourabaha immobilière	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha pour donneur d'ordre immobilière	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs immobiliers	-	-	-	-	-	-
AUTRES CREDITS ET FINANCEMENTS PARTICIPATIFS	-	1 815 962	-	7 769	1 823 731	665 974
CREANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	-	-	-	-	-	-
INTERETS COURUS A RECEVOIR	235	222	-	9 060	9 517	8 109
CREANCES EN SOUFFRANCE	-	-	-	63 312	63 312	63 874
- Créances pré-douteuses	-	-	-	33 334	33 334	33 277
- Créances douteuses	-	-	-	14 587	14 587	18 172
- Créances compromises	-	-	-	15 391	15 391	12 425
TOTAL	196 235	1 816 184	-	4 839 368	6 851 787	5 187 398

VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT PAR CATEGORIE D'EMETTEUR

(en milliers de dirhams)

TITRES	Etablissements de crédit et assimilés	Emetteurs publics	Emetteurs privés		Total 30/06/2019	Total 31/12/2018
			Financiers	Non financiers		
TITRES COTES	873 097	-	3 431 350	-	4 304 447	3 802 973
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS					-	-
AUTRES TITRES DE CREANCE	873 097				873 097	855 385
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE			3 431 350		3 431 350	2 947 588
TITRES NON COTES	330 697	8 990 554	268 550	1 677 494	11 267 295	11 201 223
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	-	7 830 919			7 830 919	7 550 125
OBLIGATIONS	330 697	1 159 635	268 550	1 677 494	3 436 376	3 651 098
AUTRES TITRES DE CREANCE						
CERTIFICATS DE SUKUK	-	-	-	-	-	-
TITRES DE PROPRIETE						
TOTAL	1 203 794	8 990 554	3 699 900	1 677 494	15 571 742	15 004 196

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	3 311 895	3 311 895	-	-	-	-
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES						
OBLIGATIONS						
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TITRES DE PROPRIETE	3 311 895	3 311 895				
TITRES DE PLACEMENT	9 393 968	9 374 646	-	346 983	19 323	19 323
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	5 498 050	5 497 457		242 198	593	593
OBLIGATIONS	2 889 994	2 884 638		92 695	5 356	5 356
AUTRES TITRES DE CREANCE	886 470	873 097		12 090	13 374	13 374
TITRES DE PROPRIETE	119 454	119 454			-	-
TITRES D'INVESTISSEMENT	2 893 332	2 885 201	-	-	8 132	8 132
BONS DU TRESOR ET VALEURS ASSIMILEES	2 341 594	2 333 463			8 132	8 132
OBLIGATIONS	551 738	551 738				
AUTRES TITRES DE CREANCE						
TOTAL GENERAL	15 599 195	15 571 742	-	346 983	27 455	27 455

DETAIL DES AUTRES ACTIFS

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2019	31/12/2018
Instruments optionnels	-	-
Opérations diverses sur titres(débiteur)	-	-
Sommes réglées à récupérer auprès des émetteurs	-	-
Autres comptes de règlement relatif aux opérations sur titres	-	-
Débiteurs divers	1 538 843	1 542 690
- Sommes dues par l'Etat	1 153 825	1 127 118
- Sommes dues par les organismes de prévoyance	-	-
- Sommes diverses dues par le personnel	-	-
- Comptes clients de prestations non bancaire	-	-
- Divers autres débiteurs	385 018	415 572
Valeurs et emplois divers	118 265	4 328
- Valeurs et emplois divers	118 265	4 328
Comptes d'ajustement de hors bilan(débiteur)	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres(débiteur)	-	-
Pertes potentielles sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Pertes à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	21 735	22 272
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (débiteur)	-	-
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	152 774	131 494
- Produits à recevoir	121 241	125 732
- Charges constatées d'avance	31 533	5 762
Comptes transitoires ou d'attente débiteurs	163 899	159 409
Créances en souffrance sur opérations diverses	69 430	69 430
Provisions pour créances en souffrance sur opérations diverses	- 69 430	- 69 430
TOTAL	1 995 516	1 860 193

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

	Secteur d'activité	Capital en milliers	Taux de participation	Valeur comptable brute	PROVISIONS	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la sté émettrice			PRODUITS INSCRITS AU CPC
							Date de clôture de l'exercice	Situation nette en Milliers	Résultat net en Milliers	
- Participations dans les entreprises liées				50 000	-	50 000			-	
	BARID CASH	Transfert d'argent	100%	50 000	-	50 000			-	
ECART DE CONVERSION										
- Autres titres de participation										
- Emplois assimilés				58		58				
	SGFG			58		58				
Total Général				50 058	-	50 058				

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

En milliers de Dirhams

Immobilisations	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	613 954	2 162	-	616 116	35 752	6 860	-	42 612	573 504
-Droit au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-Immobilisations en recherche et développement	73 259	2 162	-	75 421	31 057	6 817	-	37 874	37 547
-Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	540 694	-	-	540 694	4 694	43	-	4 737	535 957
-Immobilisations incorporelles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	625 042	28 613	-	653 655	349 589	23 181	-	372 770	280 885
-IMMEUBLE D'EXPLOITATION	2 664	-	-	2 664	1 718	133	-	1 851	813
Terrain d'exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles d'exploitation bureaux	2 664	-	-	2 664	1 718	133	-	1 851	813
Immeubles d'exploitation logement de fonction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-MOBILIER ET MATERIEL D'EXPLOITATION	571 877	28 376	-	600 253	347 857	23 031	-	370 888	229 364
Mobilier de bureau d'exploitation	95 074	2 559	-	97 633	73 053	1 747	-	74 800	22 833
Matériel de bureau d'exploitation	37 119	66	-	37 185	26 834	833	-	27 667	9 518
Matériel informatique	108 843	974	-	109 817	79 358	5 109	-	84 467	25 350
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	16 228	-	-	16 228	15 302	455	-	15 757	471
Autres matériels d'exploitation	314 613	24 777	-	339 390	153 310	14 887	-	168 197	171 192
-AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	50 452	-	-	50 452	-	-	-	-	50 452
-IMMOBILISATIONS CORPORELLES HORS EXPLOITATION	49	237	-	286	14	17	-	31	255
Terrain hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mobilier et matériel hors exploitation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	49	237	-	286	14	17	-	31	255
TOTAL	1 238 995	30 775	-	1 269 770	385 340	30 041	-	415 381	854 389

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES

(en milliers de dirhams)

DETTES	Etablissements de crédit et assimilés au Maroc			Etablissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2019	Total 31/12/2018
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CREDITEURS	-	8 560	153 834	3 941	166 335	193 468
VALEURS DONNEES EN PENSION	-	585 906	-	-	585 906	595 486
- au jour le jour	-	-	-	-	-	212 918
- à terme	-	585 906	-	-	585 906	382 568
EMPRUNTS DE TRESORERIE	-	200 000	-	-	200 000	380 000
- au jour le jour	-	-	-	-	-	380 000
- à terme	-	200 000	-	-	200 000	-
DETTES SUR FINANCEMENT PARTICIPATIF	-	-	-	-	-	-
- Mourabaha	-	-	-	-	-	-
- Salam	-	-	-	-	-	-
- Autres financements participatifs	-	-	-	-	-	-
EMPRUNTS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
AUTRES DETTES	-	-	-	15 224	15 224	15 115
INTERETS COURUS A PAYER	-	262	-	-	262	84
TOTAL	-	794 728	153 834	19 165	967 727	1 184 153

DEPOTS DE LA CLIENTELE

(en milliers de dirhams)

DEPOTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2019	Total 31/12/2018
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES A VUE CREDITEURS	347 311	574 671	191 247	21 430 331	22 543 560	19 224 581
COMPTES D'EPARGNE	-	-	-	30 959 312	30 959 312	29 841 857
DEPOTS A TERME	-	574 830	-	91 329	666 159	880 106
AUTRES COMPTES CREDITEURS	-	-	-	293 384	293 384	593 778
INTERETS COURUS A PAYER	-	204	-	204 593	204 797	372 829
TOTAL	347 311	1 149 705	191 247	52 978 949	54 667 212	50 913 151

DETAIL DES AUTRES PASSIFS

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2019	31/12/2018
Instruments optionnels vendus	-	-
Comptes de règlement d'Opérations sur titres	-	-
Dettes sur titres	-	-
Versement à effectuer sur titres non libérés	-	-
Provisions pour service financier aux émetteurs	-	-
Sommes réglées par la clientèle à reverser aux émetteurs	-	-
Créditeurs divers	1 004 185	527 169
- Sommes dues à l'Etat	155 519	115 952
- Sommes dues aux organismes de prévoyance	3 085	1 558
- Sommes diverses dues aux actionnaires et associés.	36 141	-
- Sommes dues au personnel	48 588	23 374
- Fournisseurs de biens et service	209 025	386 284
- Divers autres Créditeurs	551 827	
Comptes d'ajustement de hors bilan	-	-
Comptes d'écart sur devises et titres	-	-
Gains potentiels sur opérations de couverture non dénouées	-	-
Gains à étaler sur opérations de couvertures dénouées	-	-
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc (crédeur)	271 132	142 640
Charges à payer et produits constatés d'avance	287 071	242 753
- Charges à payer	287 071	242 753
- Produits constatés d'avance	-	0
Comptes transitoires ou d'attente créditeurs	175 636	131 693
TOTAL	1 738 024	1 044 255

PROVISIONS

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours au 31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours au 30/06/2019
PROVISIONS, DEDUITES DE L'ACTIF, SUR:	184 372	86 227	75 435	-	207 738
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	91 951	46 931	28 028	-	110 854
Titres de placement et d'investissement	104 995	39 296	47 407	-	96 884
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Immobilisations en crédit-bail et en location	-	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-	-
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	451 207	86 431	119 282	-	435 323
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	-	-	-	-	-
Provisions pour risques de change	-	-	-	-	-
Provisions pour risques généraux	50 257	39 000	-	-	89 257
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	-	-	-	-	-
Provisions pour autres risques et charges	417 917	47 431	119 282	-	346 066
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	635 579	172 658	194 717	-	643 061

DETTES SUBORDONNEES

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUES	MONTANT GLOBAL	NON APPARENTE	APPARENTES			EXERCICE 2018
			ETS. DE CRED. & ASSIM.	ESES FINANCIERE	ESES NON FINANCIERE	
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées à durée déterminée	600 000	600 000	-	-	-	600 000
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	130 000	130 000	-	-	-	130 000
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	470 000	470 000	-	-	-	470 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Titres subordonnées à durée déterminée	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès des établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées à durée déterminée auprès de la clientèle	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus à payer	14 779	14 779	-	-	-	2 532

CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2018	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2019
Réserves et primes liées au capital	46 828	6 131	-	52 959
Réserve légale	46 828	6 131		52 959
Autres réserves	-	-		-
Primes d'émission, de fusion et d'apport	-	-	-	-
Capital	976 772	-	-	976 772
Capital appelé	976 772	-	-	976 772
Capital non appelé	-	-	-	-
Certificats d'investissement	-	-	-	-
Fonds de dotations	-	-	-	-
Actionnaires. Capital non versé	-	-	-	-
Report à nouveau (+/-)	863 366	80 340	-	943 706
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice (+/-)	122 611	-	122 611	123 889
Total	2 009 577	-	36 140	2 097 326

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	30/06/2019	31/12/2018
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNES	136 006	140 317
Engagements de financement en faveur d'établissement de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	-	-
Engagements de financement en faveur de la clientèle	136 006	140 317
Crédits documentaires import	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Engagements irrévocables de crédit-bail	-	-
Autres engagements de financement donnés	136 006	140 317
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Crédits documentaires export confirmés	-	-
Acceptations ou engagements de payer	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Autres cautions, avals et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Garanties de crédits données	-	-
Cautions et garanties en faveur de l'administration publique	-	-
Autres cautions et garanties donnés	-	-
Engagements en souffrance	-	-
autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE RECUS	41 750	39 223
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Ouvertures de crédit confirmés	-	-
Engagements de substitution sur émission de titres	-	-
Autres engagements de financement reçus	-	-
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	41 750	39 223
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	41 750	39 223
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	-	-
Garanties de crédits	-	-
Autres garanties reçues	-	-
autres titres à recevoir	-	-

VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	-	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	3 837 873	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	3 837 873	-	-

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubrique du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées	1 954 843	-	-
Autres titres	-	-	-
Hypothèques	-	-	-
Autres valeurs et sûretés réelles	-	-	-
TOTAL	1 954 843	-	-

VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE

(en milliers de dirhams)

	D≤ 1 mois	1 mois <D≤ 3 mois	3 mois <D≤ 1 an	1 an <D≤ 5 ans	D> 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	32 842	199 227	39 634	683 599	3 990 002	4 945 304
Titres de créance	20 031	80 418	594 930	3 687 129	7 589 695	11 972 203
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
TOTAL	52 873	279 645	634 564	4 370 728	11 579 697	16 917 507
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	785 906	-	-	-	-	785 906
Dettes envers la clientèle	44 658	30 840	590 661	-	-	666 159
Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-
Emprunts subordonnées	-	-	-	-	-	-
TOTAL	830 564	30 840	590 661	-	-	1 452 065

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE (RISQUES > 10% FP)

(en milliers de dirhams)

Nombre de bénéficiaires	Montant brut global des risques	Dont crédits par décaissement	Dont Titres de créances et Titres de propriété	crédits par signature (de financement et de garantie données	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire	Risque net après application des techniques ARC et déductions
13	3 590 198	-	3 590 198	-	-	3 310 481

**VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE
L'HORS BILAN EN MONNAIES ETRANGERES**

(en milliers de dirhams)

BILAN	30/06/2019	31/12/2018
ACTIF	233 307	307 961
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	164 556	36 203
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	68 751	271 758
Créances sur la clientèle		
Titres de transaction et de placement et d'investissement		
Autres actifs		
Titres de participation et emplois assimilés		
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF	-	-
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés		
Dépôts de la clientèle		
Titres de créance émis		
Autres passifs		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
Capital et réserves		
Provisions		
Report à nouveau		
Résultat net		
HORS BILAN	-	-
Engagements donnés		
Engagements reçus		

MARGE D'INTERET

(en milliers de dirhams)

DESIGNATION	30/06/2019	30/06/2018
INTERETS PERCUS	726 002	674 450
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	376 173	340 908
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	145 840	120 309
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	203 989	213 233
INTERETS SERVIS	271 326	260 936
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	11 765	11 735
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	259 561	249 201
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	-	-
MARGE D'INTERET	454 676	413 514

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICE

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	30/06/2019	30/06/2018
COMMISSIONS RECUES	351 439	349 690
Commissions sur fonctionnement de comptes	129 842	122 336
Commissions sur moyens de paiement	130 139	143 133
Commissions sur opérations sur titres	174	207
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	621	546
Commissions sur prestations de service sur crédit	4 821	2 755
Commissions sur activités de conseil et d'assistance	-	-
Commissions sur ventes de produits d'assurance	13 740	11 596
Commissions sur autres prestations de service	72 102	69 117
COMMISSIONS VERSEES	19 030	21 565
Commissions sur moyens de paiement	3 605	3 121
Commissions sur achats et ventes de titres	-	209
Commissions sur droits de garde de titres	3 692	3 710
Commissions et courtages sur opérations de marché	-	-
Commissions sur engagements sur titres	-	-
Commissions sur produits dérivés	-	-
Commissions sur opérations de change virement	2 941	3 262
Commissions sur opérations de change billets	-	-
Autres charges s/prestations de services	8 792	11 263

RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2019	30/06/2018
Gains sur titres de transaction	148 241	82 634
Perte sur titres de transaction	1 733	1 500
Résultat sur titres de transaction	146 508	81 134
Plus-values de cession sur titres de placement	57 002	81 696
Moins-values de cession sur titres de placement	39 883	46 825
Résultat sur titres de placement	17 119	34 872
Produits sur engagement sur titres	-	-
Charges sur engagement sur titres	-	-
Résultat sur engagements sur titres	-	-
Produits sur engagement sur produits dérivés	-	-
Charges sur engagement sur produits dérivés	-	-
Résultat sur engagements sur produits dérivés	-	-
Produits sur opérations de change	28 371	27 899
Charges sur opérations de change	8 684	3 516
Résultat sur opérations de change	19 687	24 384

CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2019	30/06/2018
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	661 628	641 245
Charges de personnel	310 286	297 211
Salaires et appointements	223 926	216 880
Primes et Gratifications	43 558	42 122
Autres rémunérations du personnel	2 219	2 037
Charges d'assurances sociales	6 446	5 868
Charges de retraite	24 076	21 866
Charges de formation	8 006	6 775
Autres charges de personnel	2 055	1 662
Impôts et taxes	31 203	26 835
Taxe urbaine et taxe d'édilité	-	-
Patente	22 030	18 953
Taxes locales	9 085	7 852
Droits d'enregistrement	-	-
Timbres fiscaux et formules timbrées	25	-
Taxes sur les véhicules	1	1
Autres impôts et taxes, droits assimilés	62	29
Charges extérieures	131 113	130 274
Loyers de crédit-bail	-	-
Loyers de location simple	86 874	86 476
Frais d'entretien et de réparation	22 572	24 562
Rémunération du personnel intérimaire	2 217	2 420
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 762	3 164
Primes d'assurance	2 405	1 575
Frais d'actes et de contentieux	-	-
Frais électricité, eau, chauffage et combustible	12 283	12 076
Charges externes	148 162	148 829
Transport et déplacement	5 697	5 519
Mission et réception	4 181	4 877
Publicité, publication et relations publiques	19 492	15 925
Frais postaux & de télécommunication	13 698	12 839
Frais de recherche et de documentation	1 342	1 116
Frais de conseil et d'assemblée	-	-
Dons et cotisations	1 339	2 711
Fournitures de bureau et imprimés	17 283	16 887
Autres charges externes	85 130	88 955
Autres charges d'exploitation	10 824	8 864
Frais préliminaires	-	-
Frais d'acquisition d'immobilisation	-	-
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices	7 212	7 224
Pénalités et délits	1 920	197
Rappels d'impôts autres qu'impôts sur les résultats	-	-
Dons libéralités et lots	-	-
Subventions d'investissement et d'exploitation accordées	-	-
Charges générales d'exploitation des exercices antérieurs	1 672	1 443
Diverses autres charges générales d'exploitation	20	-
Dotations aux amortissement et aux provisions des immobilisations corporelles et corporelles	30 040	29 233

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

(en milliers de dirhams)

RUBRIQUE	30/06/2019	30/06/2018
Autres produits bancaires	235 047	192 831
Autres charges bancaires	125 133	121 580
Produits d'exploitation non bancaires	18 270	20 613
Charges d'exploitation non bancaires	-	-

VENTILATION DES RESULTATS PAR METIER OU PARPOLE D'ACTIVITE ET PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

(en milliers de dirhams)

POLE D'ACTIVITE	PRODUIT NET BANCAIRE	RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	RESULTAT AVANT IMPOT
1- VENTILATION PAR POLE D'ACTIVITE			
- Activité bancaire	916 028	273 178	219 380
- Autres activités	-	-	-
TOTAL	916 028	273 178	219 380
2- VENTILATION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE			
- MAROC	916 028	273 178	219 380
- Autres zones	-	-	-
TOTAL	916 028	273 178	219 380

PASSAGE DU RESULTAT NET COMPTABLE AU RESULTAT NET FISCAL

(en milliers de dirhams)

INTITULES	MONTANTS	MONTANTS
I - RESULTAT NET COMPTABLE		
. Bénéfice net	123 889	
. Perte nette		
II - REINTEGRATIONS FISCALES	210 874	
1- Courantes	166 822	
- I/S	95 491	
- CSS/Bénéfices	2 733	
- Cadeaux Pub Non Déductibles	74	
- Cotisations et Dons non déductibles	40	
- PROV Créances douteuses 2017 (Nette des Prov/creances en justice et 1% de la dotation CES 2017)	49 700	
- Charges /Exercices antérieurs	10 446	
- Excédent d'amortissement non déductible	226	
- Autres Charges Non Déductibles	400	
- Provisions pour Risques et charges Non déductibles	7 712	
2- Non courantes	44 052	
- Provision pour Risques Généraux	39 000	
- Pénalités et amendes non déductibles	4 147	
- Autres Charges Non courantes non Déductibles	905	
III - DEDUCTIONS FISCALES		76 680
1- Courantes		-
Dividendes		-
2- Non courantes		76 680
- Reprises/PRC antérieurement imposées		33 184

DETERMINATION DU RESULTAT COURANT APRES IMPOTS

(en milliers de dirhams)

I.DETERMINATION DU RESULTAT		MONTANT
. Résultat courant d'après le compte de produits et charges	(+ ou -)	287 095
. Réintégrations fiscales sur opérations courantes	(+)	71 331
. Déductions fiscales sur opérations courantes	(-)	-
. Résultat courant théoriquement imposable	(=)	358 426
. Impôt théorique sur résultat courant	(-)	132 617
. Résultat courant après impôts	(=)	225 808
II. INDICATIONS DU REGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYES PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LEGALES SPECIFIQUES		

DETAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice 1	Opérations comptables de l'exercice 2	Déclarations TVA de l'exercice 3	Solde fin d'exercice (1+2-3=4)
A. TVA collectée	19 318	57 860	44 233	32 945
B. TVA à récupérer	36 195	105 869	107 860	34 204
. Sur charges	30 901	99 796	98 491	32 206
. Sur immobilisations	5 294	6 073	9 369	1 998
C. TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	- 16 877	- 48 009	- 63 627	- 1 259

REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL D'AL BARID BANK

(en milliers de dirhams)

Montant du capital:		976 771		
Montant du capital social souscrit et non appelé		-		
Valeur nominale des titres		100		
Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
Barid Al Maghrib		9 767 715	9 767 715	100%
	Total	9 767 715	9 767 715	100%

AFFECTATION DES RESULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

(en milliers de dirhams)

A- Origine des résultats affectés	Montants	B- Affectation des résultats	Montants
Report à nouveau	863 367	Réserve légale	6 131
Résultats nets en instance d'affectation	-	Dividendes	36 141
Résultat net de l'exercice	122 611	Autres affectations	-
Prélèvements sur les bénéfices	-	Report à nouveau	943 706
Autres prélèvements	-		
TOTAL A	985 978	TOTAL B	985 978

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

(en milliers de dirhams)

	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2018
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES	2 594 967	2 612 109	2 594 967
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE			
1- Produit net bancaire	916 028	1 591 536	834 455
2- Résultat avant impôts	219 380	203 515	154 315
3- Impôts sur les résultats	95 491	80 904	61 347
4- Bénéfices distribués	36 141	26 373	26 373
5- Résultats non distribués (mis en réserve ou en instance d'affectation)	-	-	-
RESULTAT PAR TITRE (en dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale	12,68	12,55	9,52
Bénéfice distribué par action ou part sociale	3,70	2,70	2,70
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	310 286	609 503	297 211
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3 750	3 816	3 836

I. DATATION

* Date de clôture de l'exercice : 30/06/2019

* Date d'établissement des états de synthèse : Septembre 2019

(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

NEANT**II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON****RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION****EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE**

Indications des événements

Dates

. Favorables

.Défavorables

EFFECTIFS

(en nombre)

EFFECTIFS	30/06/2019	31/12/2018
Effectifs rémunérés	3 750	3 816
Effectifs utilisés	3 750	3 816
Effectifs équivalent plein temps		
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	2 562	2 232
Employés (équivalent plein temps)	1 188	1 584
dont effectifs employés à l'étranger	-	-

TITRES ET AUTRES ACTIFS GERES OU EN DEPOTS

TITRES	Nombre de comptes		Montants en milliers de DH	
	30/06/2019	31/12/2018	30/06/2019	31/12/2018
Titres dont l'établissement est dépositaire	6 339	6 451	3 724 355	3 134 710
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire	-	-	-	-
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion	-	-	-	-

RESEAU

(en nombre)

	30/06/2019	31/12/2018
Guichets permanents	958	959
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques et guichets automatiques de banque	834	834
Succursales et agences à l'étranger		
Bureaux de représentation à l'étranger		

COMPTES DE LA CLIENTELE

(en nombre)

COMPTES DE LA CLIENTELE	30/06/2019
Comptes courants	29 280
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	212
Autres comptes chèques	2 933 602
Comptes d'affacturage	-
Comptes d'épargne	4 495 428
Comptes à terme	434
Bons de caisse	41
Autres comptes de dépôts (*)	1 100 217

(*) "Autres Comptes de Dépôts" intègre principalement les comptes de la CSP "Porteurs Cartes Prépayées"

ETATS A NEANT

Code état	Appellation
A2	ETAT DES DEROGATIONS
A3	ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES
B7	CREANCES SUBORDONNEES
B8	IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE
B9 BIS	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS
B12	TITRES DE CREANCES EMIS
B15	SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE
B19	ENGAGEMENTS SUR TITRES
B20	OPERATIONS DE CHANGE A TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DERIVES
B26	PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE

Deloitte.

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohamed Ben Abdellah
Bâtiment C- Tour ivoire 3- La Marina
Casablanca
Maroc

Coopers Audit

Coopers Audit Maroc S.A
83, Avenue Hassan II - 20100
Casablanca
Maroc

AL BARID BANK S.A

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX

PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2019

En exécution de la mission prévue aux articles 73 et 100 du Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi n°103-12, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Al Barid Bank comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 2 712 105, dont un bénéfice net de KMAD 123 889, relève de la responsabilité des organes de gestion de la Banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque au 30 juin 2019, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 27 septembre 2019


Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE AUDIT


Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment "C", Ivoire 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

COOPERS AUDIT MAROC S.A
COOPERS AUDIT MAROC


Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 - Fax: 0522 27 47 34

Abdelaziz ALMECHATT
Associé